



**coface**  
FOR TRADE

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière **2019**

(SFCR - Solvency and Financial Conditions Report - dans son acronyme anglais)



# Remarques générales

---

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée « la Compagnie » dans le présent rapport.

## Informations prospectives

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives contenues dans le rapport visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le 16 avril 2020 sous le numéro n° D.20-0302.

## Facteurs de risques

Vous êtes fortement encouragés à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (**ISIN: FR0010667147**).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société ([www.coface.com/Investisseurs](http://www.coface.com/Investisseurs)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# Clarifications relatives à la présentation

---

Le présent rapport est établi au titre du Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles L.356-25 et R.356-60 du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-27, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599), de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, COFACE SA constitue le Groupe Coface (« COFACE SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base solo, PKZ une filiale également surveillée sur base Solo.

Le périmètre général du Groupe Coface est indiqué page 13 de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- Les éléments quantitatifs relatifs à COFACE SA sont établis selon les normes IFRS ou Solvabilité II selon les cas.
- En conformité avec la réglementation, la Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes Solvabilité II pour les éléments prudentiels.
- Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 31 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe 1.
- Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par COFACE SA : ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats.
- Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée par COFACE SA.
- PKZ constitue la seule filiale d'assurance Européenne du groupe située hors de France et soumise à la réglementation Solvabilité II, d'où sa mention spécifique dans le présent rapport
- Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont valables pour les deux établissements.
- Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de COFACE SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration respectifs de COFACE SA et de la Compagnie.

# Sommaire

---

<b>Synthèse</b>	<b>8</b>
<b>A Activité et résultats</b>	<b>12</b>
<b>A.1 Activité</b>	<b>12</b>
A.1.1 Présentation générale	12
A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise	13
A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe	13
A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités	15
A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2019	15
<b>A.2 Résultats de souscription</b>	<b>17</b>
A.2.1 COFACE SA	17
A.2.2 La Compagnie	17
<b>A.3 Résultats des investissements</b>	<b>20</b>
A.3.1 Résultats détaillés sur la période	20
A.3.2 Impact dans les fonds propres	22
A.3.3 Titrisation	23
<b>A.4 Résultat des autres activités</b>	<b>23</b>
A.4.1 Autres produits et dépenses	23
A.4.2 Accords de location	24
<b>A.5 Autres informations</b>	<b>25</b>
<b>B Système de gouvernance</b>	<b>27</b>
<b>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b>	<b>27</b>
B.1.1 Structure de gouvernance	27
B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période	30
B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés	30
B.1.4 Information sur les transactions importantes	32
<b>B.2 Compétence et honorabilité</b>	<b>32</b>
B.2.1 Compétence	32
B.2.2 Honorabilité	33
<b>B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b>	<b>33</b>
B.3.1 Gestion des risques	33
B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	37
<b>B.4 Système de contrôle interne</b>	<b>39</b>
B.4.1 Le contrôle interne	39
B.4.2 Fonction conformité	39
<b>B.5 Fonction d'audit interne</b>	<b>39</b>

<b>B.6 Fonction actuarielle</b>	<b>40</b>
<b>B.7 Sous traitance</b>	<b>40</b>
<b>B.8 Autres informations</b>	<b>41</b>
<b>C Profil de risque</b>	<b>43</b>
<b>C.1 Risque de souscription</b>	<b>43</b>
C.1.1 Exposition	43
C.1.2 Technique d'atténuation du risque	43
C.1.3 Concentration du risque	44
<b>C.2 Risque de marché</b>	<b>45</b>
C.2.1 Exposition	45
C.2.2 Techniques d'atténuation du risque	48
C.2.3 Sensibilité au risque	48
<b>C.3 Risque de crédit</b>	<b>50</b>
C.3.1 Exposition	50
C.3.2 Techniques d'atténuation du risque	51
<b>C.4 Risque de liquidité</b>	<b>51</b>
C.4.1 Exposition	51
C.4.2 Techniques d'atténuation du risque	52
C.4.3 Sensibilité au risque	52
<b>C.5 Risque opérationnel</b>	<b>53</b>
<b>C.6 Autres risques importants</b>	<b>54</b>
C.6.1 Risque de réputation	54
C.6.2 Risque stratégique	54
C.6.3 Risques émergents	54
<b>C.7 Autres informations</b>	<b>54</b>
C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers	54
C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque	55
C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques	55
<b>D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>57</b>
<b>D.1 Actifs</b>	<b>57</b>
D.1.1 Immobilisations incorporelles	57
D.1.2 Investissements	57
D.1.3 Participations	58
D.1.4 Créances	59
D.1.5 Trésorerie	60
D.1.6 Autres actifs	60
<b>D.2 Provisions techniques</b>	<b>62</b>
D.2.1 Meilleures estimations	62
D.2.2 Marge pour risque	63
<b>D.3 Autres passifs</b>	<b>63</b>

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques	63
D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages	63
D.3.3 Impôts différés passifs	65
D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	66
D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	66
D.3.6 Passifs subordonnés	67
D.3.7 Autres dettes	67
<b>D.4 Méthodes de valorisation alternatives</b>	<b>67</b>
<b>D.5 Autres informations</b>	<b>67</b>
<b>E Gestion du capital</b>	<b>69</b>
<b>E.1 Fonds propres</b>	<b>69</b>
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres	69
E.1.2 Structure et qualité des fonds propres	69
E.1.3 Fonds propres de base	72
E.1.4 Fonds propres auxiliaires	72
E.1.5 Disponibilité des fonds propres	72
E.1.6 Absorption des pertes par le capital	72
E.1.7 Réserve de réconciliation	73
E.1.8 Ratios supplémentaires	75
<b>E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</b>	<b>75</b>
E.2.1 Exigences annuelles	75
E.2.2 Méthodes de calcul retenues	76
E.2.3 Minimum de capital requis	80
<b>E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis</b>	<b>81</b>
<b>E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé</b>	<b>81</b>
<b>E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis</b>	<b>82</b>
<b>E.6 Autres informations</b>	<b>82</b>
<b>F Annexes</b>	<b>86</b>
<b>F.1 Détails des relations mère-filles</b>	<b>86</b>
<b>F.2 Reportings quantitatifs</b>	<b>88</b>
<b>F.3 Glossaire</b>	<b>116</b>

# Synthèse

- **Activités et résultats**

La performance de l'exercice 2019 permet à Coface d'atteindre et même dépasser les objectifs de son plan stratégique *Fit to Win*. Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé de 1 481,1 millions d'euros, croît de 5,9% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2018. Le ratio combiné net s'élève à 77,7% en-deçà de l'objectif de 83% à travers le cycle. Celui-ci se décompose entre un ratio de sinistralité en amélioration de 0,1 point, à 45,0% et un ratio de coûts qui lui décroît de 1,8 point à 32,7% par rapport à 2018. Le Groupe termine l'année avec un résultat net (part du groupe) en hausse de 20%, à 146,7 millions d'euros (contre 122,3 millions d'euros en 2018) et une rentabilité des fonds propres de 9,1% après retraitement des éléments non récurrents (objectif de 8+1% après optimisation du modèle de capital). Ces résultats tiennent compte de l'intégration de Coface PKZ au périmètre consolidé du Groupe à compter du 1er avril 2019.

L'approbation du modèle interne partiel de Coface SA par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution marque une étape déterminante pour l'amélioration de l'efficacité en capital de Coface, second pilier du plan *Fit to Win*. Le Groupe ajuste à la hausse le ratio de solvabilité cible, désormais compris dans une fourchette entre 155% et 175%.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie, qui s'élève à 1 136,2 millions d'euros, croît de 5% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2018. Le ratio de sinistralité net de la Compagnie s'améliore de 5,9 points, à 41,6% et le ratio de coûts net a diminué de 5,6 point, à 41,3%. La Compagnie termine l'année avec un résultat net à 19,4 millions d'euros, soit une baisse de 69,2 % (contre 62,8 millions d'euros en 2018).

- **Acquisition de Coface PKZ**

Le 15 avril 2019, Coface a annoncé l'acquisition de 100% du capital de SID - PKZ, le leader de l'assurance-crédit en Slovaquie (cf. A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2019).

PKZ, la seule filiale européenne d'assurance du groupe située hors de France est un établissement slovaque régi par le code des assurances Slovaque et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité Slovaque de supervision des compagnies d'assurances, AZN, Trg republike 3 Ljubljana.

Coface PKZ a réalisé de bonnes performances en 2019, son bénéfice net pour l'exercice comptable s'élevant à 1,16 million d'euros. L'entité dispose d'un système de gouvernance à deux niveaux, avec un conseil de surveillance et un conseil d'administration. Le programme de réassurance de Coface PKZ comprend deux traités en quote-part, un traité en excédent de sinistre et deux traités facultatifs pour des risques uniques. Le portefeuille d'investissement de Coface PKZ est principalement composé d'investissements en obligations d'État et d'entreprises, de dépôts, de fonds du marché monétaire, de fonds d'actions et de biens immobiliers à usage propre.

Un rapport narratif indépendant a été réalisé pour l'exercice 2019 et déposé auprès d'AZN, le régulateur Slovaque, le 7 avril 2020.

- **Système de gouvernance**

Le Groupe Coface a mis en place une gouvernance claire s'appuyant sur le Conseil d'administration et ses comités spécialisés (comité d'audit et des comptes, comité des risques et comité des nominations et des rémunérations) et des comités internes dédiés aux risques. Le système de gestion et de contrôles des risques s'articule autour du CGRC, de ses sous-comités internes spécialisés et des fonctions clés.



Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de gestion des risques composé de trois lignes de défenses :

- des contrôles opérationnels de niveau 1 confiés aux métiers ;
- des contrôles permanents de niveau 2 confiés à la direction des risques Groupe et à la direction de la conformité Groupe ;
- des contrôles périodiques de niveau 3 confiés à la direction de l'audit Groupe.

#### • **Profil de Risque**

En tant qu'assureur-crédit, le risque de souscription est le principal risque du Groupe Coface, représentant une part importante du besoin en capital. Ce dernier est néanmoins sensible aux risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnel. Dans l'optique d'une gestion plus efficace, le Groupe maintient un portefeuille de risque suffisamment diversifié aussi bien en matière de risque de souscription avec une diversification géographique ou sectorielle mais également en matière d'investissement. Le Groupe fait également appel à la réassurance pour renforcer sa solvabilité face à une augmentation de la sinistralité.

Par ailleurs, le Groupe utilise l'ORSA pour mesurer l'évolution de la solvabilité du Groupe face à des événements défavorables.

#### • **Valorisation à des fins de solvabilité**

Le bilan de Solvabilité du Groupe Coface a été arrêté au 31 décembre 2019 conformément à la réglementation Solvabilité II. Le Groupe Coface valorise ses actifs et ses passifs en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise. Les méthodes de valorisation du bilan prudentiel sont les mêmes que celles utilisées en 2018 afin de comparer l'évolution des grandes classes d'actifs et de passifs. Cette valorisation de l'actif du Groupe Coface, depuis les normes IFRS en normes Solvabilité II, est de 4 632 millions d'euros. La Compagnie a un total actif de 3 788 millions d'euros.

En ce qui concerne le passif, celui du Groupe est de 1 997 millions d'euros alors que celui de la Compagnie est de 1 909 millions d'euros.

#### • **Gestion du capital**

Compte tenu de l'approbation du modèle interne partiel en 2019, le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) du Groupe sont définis en utilisant le modèle interne partiel.

En vue de l'optimisation des fonds propres, le Groupe a mis en place une politique de gestion du capital qu'il revoit à minima une fois par an.

La Compagnie ainsi que Coface PKZ utilisent la formule standard pour calculer leurs Capital de Solvabilité Requis (SCR) et leurs Minimum de Capital Requis (MCR).

Le ratio de Solvabilité du Groupe est de 203 % au 31 décembre 2019.

Les ratios de Solvabilité de la Compagnie et de Coface PKZ sont, au 31 décembre 2019, respectivement 288% et 234%.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de Coface PKZ au 31 décembre 2019 est publié sur le site internet suivant : <https://www.coface-pkz.si/sl/dokumenti/poslovni-dokumenti>

La version anglaise est disponible sous : <https://www.coface-pkz.si/en/dokumenti/poslovni-dokumenti>



## **/ A. ACTIVITE ET RESULTATS**

# A Activité et résultats

## A.1 Activité

### A.1.1 Présentation générale

- **Nom et forme juridique des entreprises**

COFACE SA est une société anonyme au capital de 304 063 898 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S.Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S.Nanterre.

Coface PKZ est une société slovène au capital de 8 413 000 euros dont le siège est situé à Davčna ulica 1, 1000 Ljubljana, Slovénie. Elle a été inscrite au registre des sociétés le 31 décembre 2004 sous le numéro 1/39193/00, Srg 2004/12632 et est titulaire d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance dans la catégorie de l'assurance crédit, ainsi que d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance liée à la souscription de réassurance dans la catégorie de l'assurance non-vie.

PKZ, la seule filiale européenne d'assurance du groupe hors de France est un établissement slovène régi par le code des assurances Slovène et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de régulation Slovène.

- **Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier**

COFACE SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 61 rue Taitbout à Paris (75009).

- **Nom et coordonnées des auditeurs externes**

➤ **Commissaires aux comptes – COFACE SA**

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Jérôme LEMIERRE	KPMG SA EQHO- 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Représenté par Régis TRIBOUT
<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	KPMG AUDIT FS I Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Représenté par Isabelle GOALEC

➤ **Commissaires aux comptes – La Compagnie**

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Jérôme LEMIERRE	KPMG SA EQHO- 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Représenté par Régis TRIBOUT
<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	KPMG AUDIT FS I Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Représenté par Isabelle GOALEC

➤ **Commissaires aux comptes – PKZ**

<b>Commissaires aux comptes</b>	Deloitte revizija d.o.o. Dunajska cesta 165, Ljubljana Représenté par Barbara Žibret Kralj
---------------------------------	--

## A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

- **COFACE SA**

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote du Groupe depuis deux ans :

	Au 31/12/2019				Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
<b>Natixis</b>	64 153 881	42,20 %	64 153 881	42,48%	64 853 881	64 853 881	64 853 881	64 853 881
<b>Employés</b>	382 256	0,37 %	382 256	0,37%	382 256	382 256	376 537	376 537
<b>Public</b>	86 062 884	56,77 %	86 062 884	57,15%	86 062 884	86 062 884	91 494 985	91 494 985
<b>Auto-détention (contrat de liquidité et transactions sur actions propres)</b>	1 000 752	0,66%	0	0,00%	2 600 240	0	522 829	0
<b>Autres</b>	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>152 031 949</b>	<b>100%</b>	<b>151 031 197</b>	<b>100%</b>	<b>153 899 261</b>	<b>151 299 021</b>	<b>157 248 232</b>	<b>156 725 403</b>

- **La Compagnie**

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par COFACE SA.

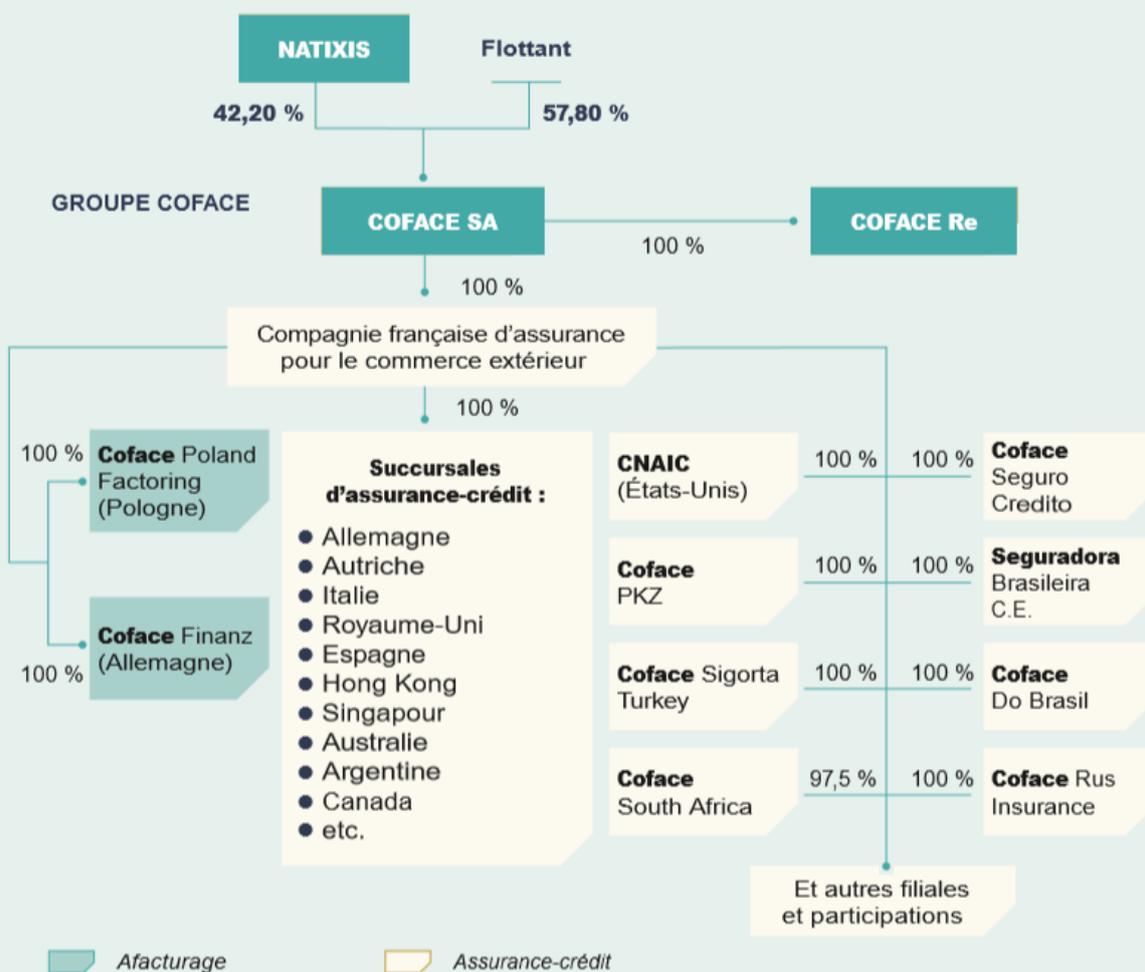
- **PKZ**

Coface PKZ est un établissement détenu à 100% par Coface SA depuis le 15 avril 2019.

## A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de COFACE SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives (cf. Chapitre 1 du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface).

# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ (1)



## **A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités**

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 89,5% des revenus de COFACE SA en 2019 (voir note 22 « Chiffre d'affaires » du Document d'enregistrement universel 2019). Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Dans certains pays, essentiellement en Europe centrale, le Groupe commercialise des produits d'information et de recouvrement sans garantie d'assurance ou de cautionnement.

Sauf exception, COFACE SA exerce ses activités par l'intermédiaire de succursales, filiales d'assurance-crédit et deux sociétés d'affacturage détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie ne s'exerce qu'au travers de ses 31 succursales.

Les deux établissements (COFACE SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord
- Europe de l'Ouest
- Europe centrale
- Méditerranée et Afrique
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, en Allemagne et en Pologne, et sur le marché du cautionnement.

## **A.1.5 Opérations et évènements importants survenus en 2019**

### **• Acquisition de SID – PKZ (Slovénie)**

Le 15 avril 2019, Coface SA a annoncé l'acquisition de 100% du capital de SID - PKZ, le leader de l'assurance-crédit en Slovénie. L'activité est désormais exploitée sous la nouvelle marque Coface PKZ. Créé par SID Bank en 2005, SID - PKZ a émis 14,3 millions d'euros de primes brutes en 2018. Cette transaction a eu un impact neutre sur le ratio de solvabilité du Groupe. La finalisation des travaux d'entrée de Coface PKZ dans le périmètre des comptes consolidés a conduit à la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif (badwill) de 4,7 millions d'euros en produit dans le compte de résultat. La contribution de Coface PKZ (hors effet du badwill) dans le résultat net du groupe au 31 décembre 2019 n'est pas significative.

### **• Coface lance son offre d'assurance-crédit en Grèce**

La Grèce a entrepris des réformes qui ouvrent la voie à un marché prometteur de l'assurance-crédit. L'ouverture d'une entité locale prolonge la présence historiquement forte de Coface dans la région Méditerranée et Afrique qui représente 27% du chiffre d'affaires du groupe en 2019. L'impact de la nouvelle entité est non significatif sur les états financiers du Groupe en 2019.

### **• Ouverture du capital de Coface South Africa**

Suite au partenariat stratégique signé le 16 novembre 2018 et approuvé par les autorités réglementaires sud-africaines lors du deuxième trimestre 2019, Coface South Africa, filiale sud-africaine de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, a ouvert son capital à hauteur de 2,5% au fonds d'investissement sud-africain B-BBEE Investment Holding Company, Identity Capital Partners (Pty) Ltd. Par cette opération, Coface South Africa renforce son empreinte locale et marque, aussi, sa volonté de

renforcer sa prise en compte de la législation B-BBEE (Broad-Based Black Economic Empowerment). L'ouverture du capital de Coface South Africa pourra être portée jusqu'à 25 % sur un horizon de 10 ans.

Par ailleurs, Coface dispose d'une option d'achat (call) des actions de ces minoritaires. L'impact de cette opération sur les comptes de l'exercice est non significatif.

- **Rachat des minoritaires de la filiale brésilienne SBCE (Seguradora Brasileira C.E.)**

Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur a racheté les parts des actionnaires minoritaires de sa filiale brésilienne SBCE (Seguradora Brasileira C.E.). Ce rachat de 24,2% a été fait auprès de deux banques locales qui détenaient chacune 12,1%. Cette opération s'inscrit dans la volonté du Groupe de rationaliser sa présence au Brésil. Le rachat d'intérêts minoritaires sans changement de méthode d'intégration n'a pas d'impact sur le résultat net et a un impact non significatif sur les capitaux propres.

- **Intégration dans l'indice SBF 120**

Le Conseil Scientifique des Indices d'Euronext a décidé d'inclure COFACE SA dans le SBF 120 à compter du lundi 26 juin 2019. Le SBF 120 est un des indices phares de la bourse de Paris, regroupant les 120 premières valeurs en termes de capitalisation boursière et de liquidité. Cette entrée fait suite à l'amélioration de la liquidité du titre Coface et de la hausse de sa capitalisation boursière, reconnaissant le renforcement de ses fondamentaux depuis la mise en place du plan stratégique Fit to Win.

- **Fitch confirme la notation 'AA-' de Coface assortie d'une perspective stable**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé, le 10 juillet 2019, la note de solidité financière (Insurer Financial Strength - IFS) 'AA-' de Coface. La perspective attribuée à cette note reste stable. La note de solidité financière 'AA-', perspective stable, a également été confirmée pour Coface North America Insurance Company et Coface Ré, deux autres entités d'assurance du Groupe.

Dans son communiqué de presse, l'agence de notation souligne que cette confirmation « est principalement motivée par le très bon modèle économique de Coface, son profil financier (capitalisation et levier financier) très solide, et sa forte rentabilité ».

Fitch considère que la performance financière et les résultats de Coface sont « solides, soutenus par une politique de souscription rentable et une gestion des risques efficace, tout au long du cycle ».

- **Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues**

Le Conseil d'administration de COFACE SA, dans sa réunion du 24 avril 2019, a décidé d'annuler les 1867312 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions du 25 octobre 2018, et corrélativement, de réduire le capital social de la société. En conséquence, le capital social de COFACE SA s'établit désormais à 304 063 898 euros divisé en 152 031 949 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune.

- **Approbation du modèle interne partiel**

Le 25 juillet 2019, Coface SA a déposé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, régulateur français) son dossier de modèle interne partiel et a reçu, le 4 décembre 2019, l'autorisation d'utiliser ce dernier pour le calcul de son besoin de capital réglementaire sous Solvabilité II dès le 31 décembre 2019. Le modèle interne partiel de Coface a fait l'objet d'échanges et d'examen approfondis par l'autorité de supervision du Groupe depuis le lancement de la phase de pré-candidature en 2016. Ce modèle couvre le module de souscription assurance-crédit. Les autres modules (risques de marché, risque de contrepartie, risque opérationnel) continuent d'utiliser les paramètres de la formule standard.

## A.2 Résultats de souscription

### A.2.1 COFACE SA

Le chiffre d'affaires consolidé de COFACE SA a augmenté de 5,9% à périmètre et taux de change constants à 1 481,1 millions d'euros en 2019 (+7,0% à périmètre et taux de change courants).

Les variations à périmètre et taux de change constants présentées à des fins de comparabilité tiennent compte de l'intégration de Coface PKZ en tant que filiale dans le périmètre de COFACE SA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Une description plus détaillée est disponible dans les chapitres 1.3 – Description des principales activités et 3.3 – Commentaires sur les résultats du Document d'enregistrement universel 2019.

### A.2.2 La Compagnie

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 1 136,2 M€, croît de 5,0% par rapport à décembre 2018 à périmètre et taux de change constants (+5,4% à périmètre et taux de change courants).

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires, par activité, au 31 décembre 2018 et 2019 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Variation	
	2019	2018	en %	en % : à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Primes affaires directes	940	898	4,7%	4,5%	4,5%
Primes acceptés	183	169	8,6%	7,6%	7,6%
<b>Primes acquises</b>	<b>1 124</b>	<b>1 067</b>	<b>5,3%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Accessoires de primes</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>25,4%</b>	<b>22,5%</b>	<b>22,5%</b>
Autres produits techniques	0	2	-83,7%	-83,9%	-83,9%
<b>Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>-83,7%</b>	<b>-83,9%</b>	<b>-83,9%</b>
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 136</b>	<b>1 078</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>

Les primes acquises s'établissent à 1 123,6 M€, en hausse par rapport à 2018. Les accessoires de primes augmentent de 22,5% (à périmètre et taux de change constants) pour atteindre 12,3 M€ au 31 décembre 2019. Enfin, les autres produits s'élèvent à 0,3 M€ en baisse de 83,7% par rapport à décembre 2018.

- **Evolution du chiffre d'affaires par région**

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos du 31 décembre 2018 et 2019 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Variation		
	2019	2018	(en M€)	en %	%: à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Europe de l'Ouest	261	248	14	5,5%	4,1%	4,1%
Europe du Nord	221	216	6	2,7%	2,7%	2,7%
Enrope Centrale	101	100	1	1,3%	1,4%	1,4%
Méditerranée et Afrique	312	297	15	5,0%	4,7%	4,7%
Amérique Latine	44	44	0	0%	11,5%	11,5%
Amérique du Nord	79	77	2	3,1%	1,3%	1,3%
Asie-Pacifique	118	98	20	20,7%	17,5%	17,5%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 136</b>	<b>1 078</b>	<b>58</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>

Toutes les régions affichent un chiffre d'affaires en hausse à périmètre et change constants.

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires est en hausse de 4,1% (5,5% à périmètre et taux de change courants). Tous les indicateurs commerciaux progressent à l'exception de l'activité des assurés qui se contracte mais reste nettement positive notamment en France. Tous les marchés font état d'une nouvelle production en croissance et la rétention est à un niveau record.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires croît de 2,7% cette année. Les revenus de l'assurance-crédit s'affichent en hausse dans un contexte de forte reprise des affaires nouvelles qui compense une activité clients désormais limitée. La pression sur les prix se libère quelque peu en Allemagne. Les revenus de l'affacturage sont encore en recul dans un contexte de maîtrise des marges.

Le chiffre d'affaires de la région Méditerranée & Afrique est en croissance de 4,7% (5,0% à périmètre et taux de change courants). Les performances commerciales de l'ensemble de la région sont bonnes grâce à une bonne dynamique commerciale. Ainsi, la progression des affaires nouvelles compense une rétention des contrats en léger retrait notamment en Espagne.

En Amérique Latine, on observe une hausse du chiffre d'affaires de 11,5% à périmètre et taux de change constants (-0,1% à périmètre et taux de change courants). L'impact défavorable du change s'explique par la poursuite de la dépréciation marquée du peso argentin. La région bénéficie de la signature de grands contrats internationaux. Cette hausse intervient dans un contexte de prudence sur les risques (turbulences monétaires et sociales).

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en hausse de 1,3% (3,1% à périmètre et taux de change courants). Au-delà d'un fort effet change, le portefeuille d'assurance-crédit se développe favorablement grâce à une rétention en progression sensible et à l'accroissement des affaires nouvelles. La production en contrats Single Risk s'inscrit, elle, en retrait.

L'Europe Centrale affiche une hausse de son chiffre d'affaires de 1,4% (1,3% à périmètre et taux de change courants). Une nouvelle production en hausse et une activité résiliente des clients permettent au portefeuille de continuer à croître.

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est en hausse de 17,5% (20,7% à périmètre et taux de change courants). L'impact positif du change est imputable aux devises dont le cours est corrélé à celui du dollar américain. Le fort développement du portefeuille d'assurance-crédit en 2018 s'est poursuivi en 2019 aidé par une meilleure rétention.

- **Sinistralité**

La charge des sinistres de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 482 M€, en hausse de 3,3% par rapport à 2018.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation (%)
<b>Charges de sinistres</b>	<b>-482</b>	<b>-467</b>	<b>3,3%</b>
Primes acquises	1 124	1 067	5,3%
<b>Ratio de sinistralité brut de réassurance</b>	<b>42,9%</b>	<b>43,8%</b>	<b>-0,9%</b>

Le ratio de sinistralité, brut de réassurance et y compris frais, s'améliore de 0,9 points, passant de 43,8% en 2018 à 42,9% en 2019 en dépit d'un environnement mondial plus risqué. Ainsi, la fréquence des sinistres est en hausse même si leur coût unitaire est en baisse par rapport à l'année précédente. Le groupe continue de bénéficier d'une gestion rigoureuse des sinistres passés ce qui maintient les reprises sur antérieurs à un niveau supérieur à la moyenne historique.

- **Frais généraux**

Frais généraux La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation	
	2019	2018	en %	‰: à périmètre et change constants
Frais généraux internes	-303	-301	0,5%	1,9%
dont frais de gestion des sinistres	-25	-23	7,6%	7,5%
dont frais de gestion interne des placements	-3	-3	1,2%	1,1%
Commissions	-183	-189	-3,2%	-3,6%
<b>Total frais généraux</b>	<b>-486</b>	<b>-490</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-0,2%</b>

Le total des frais généraux, qui inclut les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, est en baisse très légère de -0,2% à périmètre et taux de change constants et passent de 490,2 M€ en 2018 à 485,7 M€ en 2019.

Les commissions d'acquisition des contrats sont en baisse de -3,6% à périmètre et taux de change constants (-3,2% à périmètre et taux de change courants) de 189,2 M€ en 2018 à 183,2 M€ en 2019. Cette progression est à rapprocher du fait de la montée en puissance des économies générées par l'internalisation d'agents en Amérique du Nord.

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, sont en hausse de 1,9% à périmètre et change constants (+0,5% à périmètre et taux de change courants), de 301 M€ en 2018 à 308 M€.

Les frais de personnel augmentent de 2,3% à périmètre et taux de change constants (+2,9% à périmètre et taux de change courants), de 209,4 M€ en 2018 à 215,5 M€ en 2019. Cette croissance s'explique principalement par la prise en charge des rémunérations des agents désormais internalisés en Amérique du Nord. La forte inflation observée notamment en Argentine impose également des hausses de salaire. L'amélioration des performances opérationnelles depuis deux exercices engendre une progression des rémunérations variables ainsi qu'une dotation plus importante des dispositifs d'épargne salariale (intéressement et participation) au profit des équipes françaises notamment.

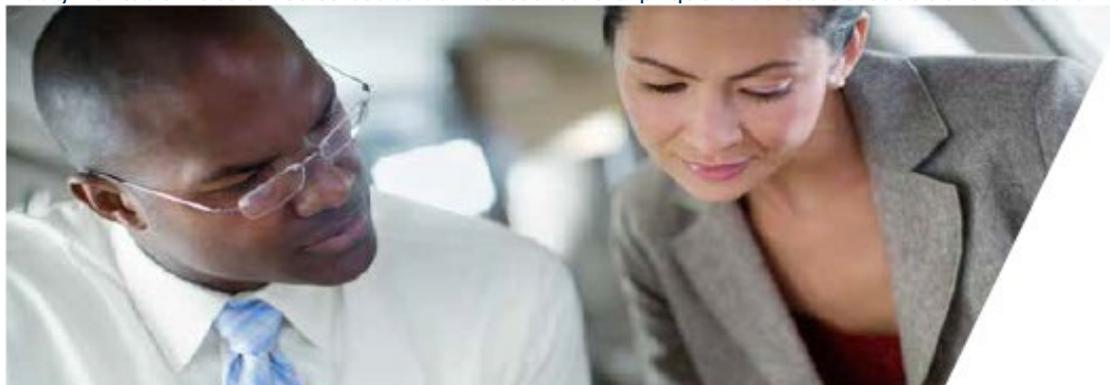
- **Résultat technique**

Le résultat technique brut de réassurance a baissé de -14,8 M€ (-8,7% par rapport à décembre 2018), passant de 169,8 M€ en 2018 à 154,9 M€ en 2019. Cette baisse est provoquée par une augmentation de la sinistralité.

Le coût de la réassurance baisse de -18,6% en 2019, passant de 121,7 M€ en 2018 à 99,0 M€ en 2019.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation (%)
Primes cédées	-558	-532	4,9%
Sinistres cédés	247	213	16,3%
Commissions reçues des réassureurs	212	197	7,3%
<b>Résultat de réassurance</b>	<b>-99</b>	<b>-122</b>	<b>-18,6%</b>

L'augmentation des sinistres cédés aux réassureurs explique la baisse du coût de la réassurance.



## A.3 Résultats des investissements

### A.3.1 Résultats détaillés sur la période

- Évolution des marchés financiers

La croissance économique a ralenti en 2019, que ce soit aux Etats-Unis, en zone euro ou en Chine. Elle est cependant restée nettement positive. Les incertitudes générées par le conflit commercial sino-américain et le manque de visibilité concernant le Brexit ont joué un rôle important dans ce ralentissement. En fin d'année, ces risques se sont cependant apaisés. Les banques centrales ont mis en œuvre de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire, ce qui a été très positif pour les marchés actions, quant aux rendements obligataires ils ont fortement baissé jusqu'à l'automne avant de regagner une partie du terrain.

Aux Etats-Unis, l'économie a progressivement décéléré en 2019. Après un début d'année marqué par le plus long shutdown de l'Histoire, c'est l'évolution des conflits commerciaux opposant les Etats-Unis aux autres pays qui a occupé le devant de la scène. La Réserve fédérale, préoccupée par les risques liés à ces tensions, a modifié son attitude, adoptant un ton plus accommodant puis baissant trois fois son principal taux directeur. Au fur et à mesure que l'année avançait, l'économie a ralenti, cependant, le marché du travail est resté solide, et la croissance des salaires s'est poursuivie à un rythme modéré. Par conséquent, la consommation n'a pas perdu sa vigueur et a soutenu la croissance. L'inflation s'est quant à elle légèrement redressée. L'année s'est terminée sur une note positive avec l'annonce d'un accord conclu sur le front commercial entre les Etats-Unis et la Chine. Dans ce contexte les taux US ont fortement baissé pour atteindre un point bas fin août avant de rebondir. Le 10 ans américain est ainsi passé de 2,7% au début de l'année à 1,5% en août en raison du ralentissement de l'économie mondiale avant de rebondir sous l'impulsion de perspectives plus positives de la croissance économique mondiale terminant l'année sur des niveaux proches de 1.9%. Les marchés actions ont dans ce contexte fortement progressé atteignant +32% sur l'année.

En Zone Euro, après un bon début d'année, la croissance économique s'est ensuite affaiblie principalement du fait des tensions commerciales internationales mais aussi des craintes liées au Brexit. La Banque Centrale Européenne a réagi par de nouvelles mesures d'accommodation monétaire. A la fin du T4, l'environnement s'est toutefois amélioré en raison de l'évolution positive du dossier du Brexit, de l'entente sur les contours d'un accord commercial sino-américain et de la stabilisation ou du rebond de la plupart des indicateurs économiques de court terme. Du point de vue politique, les principaux événements, en plus de ceux concernant le Brexit, ont été un changement de gouvernement en Italie, l'arrivée aux affaires d'une nouvelle Commission Européenne et de nouvelles élections indécises en Espagne. En ce qui concerne les taux, le 10 ans allemand a baissé de 0.2% à -0.7% fin août, un plus bas historique, avant de terminer l'année sur des niveaux proches de -0.2%, quant au marché actions, il finit l'année à +25% en Europe.

Concernant les économies émergentes, la croissance du PIB a été plus lente en 2019, alors qu'il subsistait d'importantes divergences entre les pays. La persistance des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et le ralentissement du commerce mondial ont contribué à l'affaiblissement du climat des affaires, à la réduction des investissements et des exportations des pays émergents. Une partie du ralentissement économique est attribuable à une croissance plus faible de certaines grandes économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Mexique, et à la récession dans quelques autres, comme La Turquie et l'Argentine, deux cas idiosyncratiques. Face à cette situation, les banques centrales des pays émergents ont également adopté une position plus accommodante, dans un environnement caractérisé par des pressions inflationnistes relativement faibles.

- **Résultat financier des investissements – COFACE SA**

- **Evolution du portefeuille de placement**

Dans ce contexte économique de baisse des taux, le Groupe, dans le cadre de l'allocation stratégique, a diminué son exposition à la dette souveraine des marchés développés et produits monétaire, au profit des obligations d'entreprises investment grade et des dettes des pays émergent principalement investment grade. Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille a augmenté sur l'exercice 2019 en raison de la baisse des taux, du resserrement des spreads de crédit, ainsi que de la forte hausse des marchés actions, dans un contexte de soutien de la part des banques centrales face à de perspectives de ralentissement de la croissance et de tensions géopolitiques sino-américaines. Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi :

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019 (en M€)		2018 (en M€)	
		(en %)		(en %)
Immobilier de placement	236	8,3%	227	8,4%
Actions	175	6,1%	178	6,6%
Obligations	2119	74,3%	1 777	66,0%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	321	11,3%	511	19,0%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2850</b>	<b>100%</b>	<b>2 692</b>	<b>100%</b>

- **Résultat du portefeuille de placements**

Résultat du portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Actions	6,6	5,5	20,0%
Produits de taux	39,8	30,9	28,8%
Immobilier de placement	8,4	9,0	-6,7%
<b>Total placements</b>	<b>54,8</b>	<b>45,4</b>	<b>20,7%</b>
<i>Dont externalisation, dépréciation et reprise de provision</i>	10,1	4,7	114,9%
filiales non consolidés	-4,7	3,1	-251,6%
Résultat de change	-5,3	7,8	-167,9%
<b>Frais financier et charges de placements</b>	<b>-7,8</b>	<b>-5,2</b>	<b>50,0%</b>
<b>Total</b>	<b>37,0</b>	<b>51,1</b>	<b>-27,6%</b>

Après résultat des titres de participation, résultat de change et des dérivés, frais financiers et charges de placements, le résultat financier du Groupe s'élève pour l'année 2019 à 37 millions d'euros.

En raison de la hausse des réserves de réévaluations sur le portefeuille de placement impacté principalement par la baisse des taux et la hausse du marché action, le taux de rendement économique des actifs financiers ressort ainsi sur 2019 à +5,0% contre -0,2 % sur la même période en 2018.

- **Résultat financier des investissements – la Compagnie**

- **Evolution du portefeuille de placement**

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du groupe en matière d'allocation, à savoir une augmentation de la poche crédit couplée à une baisse de la dette souveraine des marchés développés et des produits monétaires.

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019 (en M€)		2018 (en M€)	
		(en %)		(en %)
Immobilier de placement	189	8,0%	188	8,4%
Actions	144	6,1%	143	6,4%
Obligations	1599	67,6%	1 342	59,8%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	432	18,3%	572	25,5%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2364</b>	<b>100%</b>	<b>2 244</b>	<b>100%</b>

### ➤ Résultat du portefeuille de placements

Le résultat financier de la Compagnie s'établit à 57,9 millions d'euros sur l'année 2019 contre 76,1 millions d'euros en 2018. Il intègre 35 millions d'euros de revenus issus des participations contre 24,6 millions d'euros l'an passé.

Résultat du portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Revenu des placements	89,0	72,2	16,8
Profits sur réalisation des placements	38,7	79,9	-41,3
<b>Total des produits</b>	<b>127,7</b>	<b>152,1</b>	<b>-24,4</b>
Frais financiers	-17,1	-16,7	-0,3
Gestion des placements	-3,0	-3,0	0,0
Provision pour dépréciation des placements	-12,3	-12,2	-0,1
Autres charges des placements	-2,5	-2,5	0,0
Pertes sur réalisation des placements	-34,8	-41,5	6,7
<b>Total des charges</b>	<b>-69,8</b>	<b>-76,0</b>	<b>6,2</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>57,9</b>	<b>76,1</b>	<b>-18,3</b>

Ce résultat ne suit pas l'évolution du résultat du groupe du fait principalement des différences de périmètre et de normes.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés contrairement aux normes IFRS pour le groupe.

## A.3.2 Impact dans les fonds propres

### • COFACE SA

Les 2 tableaux ci-dessous présentent l'impact dans les fonds propres au 31 décembre 2019 et, à titre de comparaison, au 31 décembre 2018 :

COFACE SA (en millions d'euros)	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
<b>Montants au 1er janvier 2019</b>	<b>116 607</b>	<b>-30 314</b>	<b>-1 836</b>	<b>84 457</b>	<b>-122</b>	<b>84 335</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	-8 926		1 606	-7 320	-1	-7 321
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux propres	107 131		-21 793	85 338	6	85 344
Variation de réserve gains et pertes non recyclables (IAS19R)		-4 386	1 157	-3 229	0	-3 229
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
<b>Montants au 31 décembre 2019</b>	<b>214 812</b>	<b>-34 700</b>	<b>-20 866</b>	<b>159 246</b>	<b>-117</b>	<b>159 129</b>

COFACE SA (en millions d'euros)	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
<b>Montants au 1er janvier 2018</b>	<b>153 988</b>	<b>-32 137</b>	<b>-20 808</b>	<b>101 043</b>	<b>-121</b>	<b>100 922</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	1 913		-1 227	686	0	686
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux propres	-39 294		20 627	-18 667	-1	-18 668
Variation de réserve gains et pertes non recyclables (IAS19R)		1 823	-428	1 395	0	1 395
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
<b>Montants au 31 décembre 2018</b>	<b>116 607</b>	<b>-30 314</b>	<b>-1 836</b>	<b>84 457</b>	<b>-122</b>	<b>84 335</b>

- **La Compagnie**

La Compagnie présente ses états financiers en normes françaises *French GAAP*, la comptabilisation directement en fonds propres des profits et pertes n'est donc pas applicable.

### A.3.3 Titrisation

Non applicable pour COFACE SA et la Compagnie.

En effet, au 31 décembre 2019, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

## A.4 Résultat des autres activités

### A.4.1 Autres produits et dépenses

- **COFACE SA**

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -6,0 millions d'euros et se décomposent principalement :

- au titre des autres produits opérationnels :
  - d'une plus-value de cession de l'immeuble de bureaux de Milan pour 2,3 millions d'euros (classé en immobilier d'exploitation) ;
- au titre des autres charges opérationnelles :
  - de dotations aux provisions pour restructuration d'un montant de 5,3 millions d'euros ;
  - de charges nettes de reprises de provisions liées au plan stratégique Fit to Win pour 1,3 millions d'euros.

- **La Compagnie**

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à - 304 K€ d'euros au 31 décembre 2019.

Les produits exceptionnels tiennent compte :

- d'une reprise d'amortissement dérogatoire pour 3 921 K€.
- de la plus-value de cession de l'immeuble d'exploitation du siège à Milan chez Coface Italy pour 2 312 K€

Les charges exceptionnelles sont composées de charges liées :

- à d'autres provisions pour restructurations pour 6 184 K€
- de charges nettes de restructuration lié au plan stratégique Fit to Win pour 304 K€

## A.4.2 Accords de location

- **Baux d'exploitation**

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériels informatiques.

Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux de COFACE SA et de la Compagnie ainsi que de la succursale italienne.

- **COFACE SA**

Le siège social du Groupe est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Les conditions financières du bail commercial historique ainsi que l'organisation des surfaces occupées ont été renégociées en 2018 dans le cadre du plan stratégique *Fit to Win*. Le nouveau bail consenti pour une durée de douze ans a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et devrait se terminer le 31 août 2030.

La succursale italienne a contracté un bail pour ses locaux avec prise d'effet à compter du 2 mai 2019 et situés à la Via Lorenteggio n. 240, 20147 Milan, Italie.

Dépenses liées aux accords de location Coface SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	28,1	29,8	-1,6
Charges liées aux dépenses informatiques	13,8	13,9	-0,1
<b>Total</b>	<b>41,9</b>	<b>43,6</b>	<b>-1,7</b>

Les charges de location de bureaux sont en baisse entre 2018 et 2019. Cette baisse s'explique d'une part par la renégociation du bail historique en France dont 2019 est la première année de plein effet.

D'autre part, la norme IFRS 16 s'est substituée en 2019 à la norme IAS 17. Les actifs financés au moyen de contrats de crédit-bail ou de location-financement mais également désormais au moyen de contrats de location simple sont présentés dans les comptes consolidés comme s'ils avaient été acquis directement par endettement financier. Ainsi, la norme impose la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Au compte de résultat, la charge de loyers précédemment comptabilisée intégralement en frais généraux est désormais comptabilisée, en partie, en dotation aux amortissements et, en partie, en résultat financier. L'impact le plus significatif porte sur la comptabilisation des baux des sièges sociaux du groupe contractés en location simple. Coface SA applique l'exception prévue par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur (inférieure à 5 000 USD).

- **La Compagnie**

Le tableau ci-dessous présente les charges de locations de la Compagnie :

Dépenses liées aux accords de location La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	21,3	23,3	-2,0
Charges liées aux dépenses informatiques	12,5	13,4	-0,9
<b>Total</b>	<b>33,7</b>	<b>36,7</b>	<b>-2,9</b>

L'impact à la baisse de la première application de la norme IFRS 16 est plus conséquent pour la Compagnie compte tenu du poids plus important de la France.

Les charges de dépenses informatiques s'affichent également en retrait plus marqué pour la Compagnie, l'effet périmètre induit par l'entrée de Coface PKZ ne s'appliquant pas pour la Compagnie.

- **Baux financiers**

Pas applicable à COFACE SA ni à la Compagnie.

## **A.5 Autres informations**

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



## **/ B. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

# B Système de gouvernance

## B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

### B.1.1 Structure de gouvernance

- **Structure de gouvernance de COFACE SA**

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

- **Le conseil d'administration**

A la date de sa séance du 5 février 2020, le conseil d'administration est composé de onze membres dont 58,3% sont des femmes et 41,7% sont indépendants<sup>1</sup>:

- Monsieur François RIAHI, président
- Monsieur Jean ARONDEL
- Madame Nathalie BRICKER
- Monsieur Éric HEMAR
- Monsieur Daniel KARYOTIS
- Madame Isabelle LAFORGUE
- Madame Nathalie LOMON
- Madame Sharon MACBEATH
- Madame Marie PIC PARIS
- Madame Isabelle RODNEY
- Madame Anne SALLE-MONGAUZE
- Monsieur Olivier ZARROUATI

Le détail du fonctionnement et de la gouvernance du conseil d'administration sont fournis dans le Document de référence 2019 au paragraphe 2.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration et ses comités spécialisés.

- **Comité des comptes et de l'audit**

À la date du présent rapport, le comité des comptes et de l'audit est composé de Monsieur Éric Hémar (président), de Madame Isabelle Laforgue et de Madame Marie Pic Paris.

Le comité des comptes et de l'audit est composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit)

La mission du comité des comptes et de l'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou recommandations.

Dans ce cadre, le comité des comptes et de l'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- b) Suivi du contrôle de l'audit externe des comptes

---

<sup>1</sup> La Société étant contrôlée par Natixis au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la recommandation de l'article 8.3 du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé d'au moins un tiers de membres indépendants est respectée.

- c) Sélection et renouvellement des commissaires aux comptes
- d) Approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes
- e) Missions d'audit interne
- f) Budget annuel

Les avis et recommandations du comité des comptes et de l'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité des comptes et de l'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

Plus de détails sont disponibles dans le document de référence 2019 au paragraphe Comité des comptes et de l'audit 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration.

#### ➤ **Comité des risques**

À la date du présent rapport, le comité des risques est composé de Madame Nathalie Lomon (présidente), Madame Isabelle Rodney et Madame Anne Sallé-Mongauze.

La mission du comité des risques est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des risques, de l'existence et de l'efficacité du contrôle interne opérationnel, d'examiner la conformité des rapports transmis au régulateur, de suivre la gestion des besoins en capital du groupe, et de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des audits internes afférentes aux domaines qui relèvent de sa responsabilité. Le comité des risques exerce l'ensemble de ces missions dans le but de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou des recommandations.

Dans ce cadre, le comité des risques exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Efficacité des systèmes de gestion des risques
- b) Examen de l'ensemble des rapports réglementaires relatifs à la société
- c) Evolution des réglementations prudentielles
- d) Suivi des besoins en capital du groupe
- e) Suivi du dispositif de contrôle interne
- f) Revue des éléments relatifs au modèle interne partiel

Plus de détails sont disponibles dans le document de référence 2019 au paragraphe Comité des risques 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration.

#### ➤ **Comité des nominations et des rémunérations**

À la date du présent rapport, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Olivier Zarrouatti (président), Madame Sharon Macbeath et de Monsieur François Riahi. En accord avec le Code AFEP-MEDEF, il est composé majoritairement de membres indépendants.

Le détail de sa composition, de ses attributions, de son fonctionnement et de son activité sont présents au paragraphe Comité des nominations et des rémunérations du 2.1.8 – Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration du Document de référence 2019.

#### ➤ **Directeur général et comité de direction générale Groupe**

Outre Monsieur Xavier Durand, directeur général, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Pierre BEVIERRE, directeur des ressources humaines
- Nicolas de BUTTET, directeur de la Transformation Office

- Cyrille CHARBONNEL, directeur de la souscription
- Nicolas GARCIA, directeur commercial
- Carole LYTTON, secrétaire général
- Carine PICHON, directeur finances et risques
- Keyvan SHAMSA, directeur de Business Technology
- Thibault SURER, directeur de la stratégie et du développement

- **Structure de gouvernance de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur**

La Compagnie est administrée par un conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration est composé de sept administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président
- NATIXIS, représenté par Madame Nathalie BRICKER , puis à compter du conseil du 20 décembre 2019 par Madame Teresa MORA GRENIER
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL
- Monsieur Peter ESMANN, administrateur salarié
- Madame Marguerite FOUGEREUX, administrateur salarié
- Madame Doris KUKLA, administrateur salarié
- Monsieur Daniel LOUIS
- Monsieur André-Jean OLIVIER
- Madame Cécile PAILLARD
- Monsieur Avelino PEREIRA, administrateur salarié
- Madame Carine PICHON

Lors de sa séance du 15 février 2016, le conseil d'administration a réaffirmé un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du conseil d'administration et directeur général sont exercées par la même personne.

- **Présentation des fonctions clés**

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation Solvabilité II, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de COFACE SA que de la Compagnie.

La réglementation Solvabilité II confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques
- la fonction conformité
- la fonction d'audit interne
- la fonction actuarielle

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (voir paragraphe 0).

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

Chaque fonction fait l'objet d'un développement lors des prochains paragraphes (B.4, B.5 et B.6).

Les responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité sont hiérarchiquement rattachés aux responsables en charges de ces fonctions au niveau Groupe. De même, sous réserve de conformité aux réglementations locales, il existe le même lien hiérarchique par fonction entre les responsables pays et régionaux. Chaque fonction clé fait l'objet d'un développement dans un paragraphe propre.

## **B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période**

En 2019, il n'y a pas eu de changement notable relatif à la gouvernance.

- **Evolution de la gouvernance**

- **Nominations au conseil d'administration de Coface**

Lors de sa réunion du 27 mars 2019, le conseil d'administration de COFACE SA a coopté Nathalie Bricker, Directeur Financier de Natixis, en qualité de nouvelle administratrice non-indépendante.

Lors de sa réunion du 23 octobre 2019, le conseil d'administration de COFACE SA a coopté Marie Pic-Paris, Présidente de Banque Populaire Rives de Paris, en qualité d'administratrice non-indépendante. Elle remplace Jean-Paul Dumortier qui quitte le conseil en raison de la fin de son mandat.

Le conseil d'administration est composé de douze membres : sept membres sont des administrateurs non indépendants, cinq membres sont des administrateurs indépendants.

- **Nomination au comité exécutif de Coface**

Depuis le 11 mars 2019, Oscar Villalonga a rejoint Coface en tant que Directeur Général de la région Amérique du Nord. Il intègre le comité exécutif et rapporte à Xavier Durand, Directeur Général du Groupe.

## **B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés**

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de COFACE SA. Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe.

Elle est respectueuse des réglementations en vigueur, est garante de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, notamment entre les hommes et les femmes. Elle intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa réflexion.

Structurée de façon claire et transparente, la politique de rémunération est adaptée aux objectifs du Groupe et vise à accompagner son développement sur le long terme. Elle veille notamment à prévenir tout conflit d'intérêt.

La politique de rémunération de Coface est proposée par la direction des ressources humaines Groupe dans le respect des principes définis par le régulateur et est soumise à approbation du comité des nominations et des rémunérations, puis du conseil d'administration. Elle est ensuite déclinée par la fonction ressources humaines dans les régions et les pays afin d'assurer la cohérence des pratiques au sein du Groupe ainsi que leur conformité avec les règles locales.

Le cadre réglementaire, les principes généraux ainsi que les dispositions spécifiques applicables à la population régulée et aux mandataires sociaux (directeur général et administrateurs) sont exposés de façon complète et transparente dans le Document d'enregistrement universel 2019 aux chapitres 2.3 (Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux) et 7.6 (Projets de résolutions sur la politique de rémunération et les rémunérations du directeur général et des administrateurs soumises à l'Assemblée Générale Mixte).

#### • **Rémunération des membres du conseil d'administration de COFACE SA**

La rémunération des membres du conseil d'administration est actuellement définie dans le cadre d'une politique d'attribution de jetons de présence. L'enveloppe globale annuelle des jetons de présence allouée aux administrateurs s'élève à 450 000 euros pour l'exercice 2019, répartis entre le conseil d'administration, le comité des comptes et de l'audit, le comité des risques et le comité des nominations et des rémunérations.

A noter : conformément aux dispositions de la loi Pacte entrée en vigueur en novembre 2019, la politique de jetons de présence sera remplacée par la politique de rémunération des administrateurs dès janvier 2020. Il est proposé de maintenir les composantes et montants indiqués ci-dessous.

##### ➤ **Le Conseil d'administration**

Pour les membres du conseil d'administration, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

- Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat) ;
- Part variable : 3 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances.

##### ➤ **Le Comité des comptes et de l'Audit**

Pour les membres du comité des comptes et de l'audit, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

	<b>Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)</b>	<b>Part variable (par séance et plafonné à 6 séances)</b>
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

##### ➤ **Le Comité des risques**

Pour les membres du comité des risques, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

	<b>Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)</b>	<b>Part variable (par séance et plafonné à 6 séances)</b>
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

## ➤ Le Comité des nominations et des rémunérations

Pour les membres du comité des nominations et des rémunérations, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

	<b>Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)</b>	<b>Part variable (par séance et plafonné à 5 réunions)</b>
Président	8 000 €	3 000 €
Membres	3 000 €	2 000 €

### • **Rémunération des membres du Conseil d'Administration de la Compagnie**

Le montant alloué au conseil d'administration est de 50 000 euros. La politique de l'actionariat et de la Compagnie est de ne pas allouer de jetons de présence aux représentants de la direction qui exercent des fonctions d'administrateurs dans les sociétés du Groupe. Seuls les administrateurs représentant les salariés perçoivent donc cette rémunération. La politique d'attribution est de 500 euros par réunion, cette somme étant portée à 1000 euros en cas de présence effective.

Cette politique est la même que celle de la période de référence précédente.

## **B.1.4 Information sur les transactions importantes**

Tant pour COFACE SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2019.

## **B.2 Compétence et honorabilité**

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de COFACE SA et de la Compagnie.

### **B.2.1 Compétence**

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clef, de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doivent avoir en permanence les qualifications, connaissances et expérience professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence de ces personnes comprend une évaluation de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises; elle tient compte des différentes tâches qui leurs ont été confiées et, selon le cas, de leurs compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Par ailleurs, pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

COFACE SA s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie du Groupe et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle

et d'exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration.

## **B.2.2 Honorabilité**

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clef, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

- pour crime ;
- à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis relatif à délit ou une infraction pénale ou administrative ;
- à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

A titre justificatif, les personnes exerçant les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clef de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doivent communiquer une déclaration d'absence de faillite et d'un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État membre d'origine ou de provenance de la personne.

Cette politique de compétence et d'honorabilité est appliquée par toutes les filiales directes ou indirectes de la Société et pourra être adaptée à toutes réglementations locales plus contraignantes en la matière.

La politique de compétence et d'honorabilité de la Société a été approuvée par le conseil d'administration de COFACE SA du 17 décembre 2019 et par celui de la Compagnie du 20 décembre 2019.

## **B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### **B.3.1 Gestion des risques**

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa rentabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer i) que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) que les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe ; s'agissant plus particulièrement de l'information financière et de gestion, elles ont pour objet d'assurer que celle-ci reflète avec sincérité la situation et l'activité du Groupe, et iii) que ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est composé :

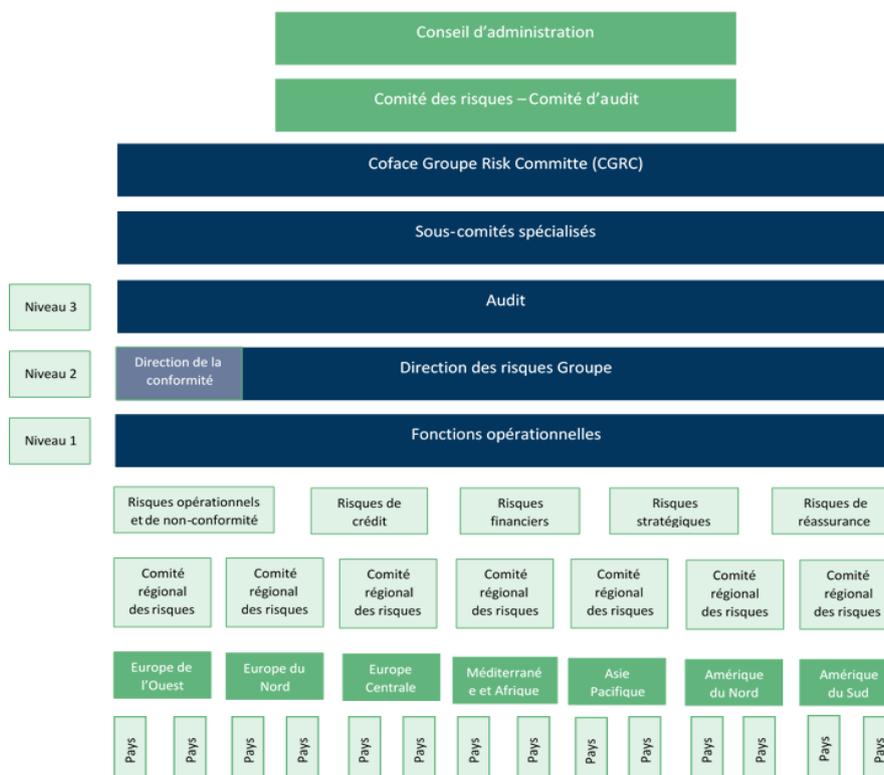
- d'une structure de gouvernance, conçue pour permettre une supervision et une gestion appropriée des activités du Groupe ; et
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle, conçus pour permettre aux dirigeants du Groupe d'appréhender distinctement les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur prévention.

• **Structure de gouvernance**

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur des fonctions-clés.

Depuis 2018, il a introduit une évolution dans sa gouvernance en créant un comité des risques rattaché au conseil d'administration dont les missions sont décrites au paragraphe 2.1.8 du Document d'enregistrement universel. Le système de gestion et de contrôle des risques s'appuie désormais sur le conseil d'administration, un comité des risques, un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations, le Coface Group Risk Committee (CGRC) et des comités spécialisés qui définissent la stratégie du Groupe, revoient et approuvent les politiques de risques, identifient, mesurent et gèrent les risques identifiés selon les limites et indicateurs d'appétence aux risques.

La gouvernance s'articule également autour de comités opérationnels de premier niveau et de comités de contrôle de deuxième niveau. Le Coface Group Risk Committee (CGRC) est le comité faîtière de deuxième niveau qui s'appuie sur des sous-comités spécialisés couvrant différents périmètres ou catégories de risques comme le décrit le schéma ci-après.



À l'image du CGRC, les comités régionaux des risques se tiennent trimestriellement et associent la direction des risques Groupe et la direction de la conformité Groupe.

- **Structures de gestion et mécanismes de contrôle**

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le CGRC. Celui-ci est présidé par le directeur général et se réunit au moins tous les trimestres. Sa composition et ses missions sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2019 au chapitre 5.1- Gestion des risques et contrôle interne, au paragraphe Structures de gestion et mécanismes de contrôle.

- **Gouvernance du Modèle Interne Partiel**

Coface utilise depuis le 31/12/2019 un Modèle Interne Partiel (MIP) pour le calcul du capital de solvabilité requis du groupe. Le Modèle Interne Partiel suit une gouvernance spécifique, supportée par des comités de validation successifs qui s'insèrent dans le dispositif de gouvernance du groupe. La gouvernance du MIP vise à s'assurer de l'adéquation des prises de décision impactant le modèle, du respect des processus liés au modèle et de la remontée d'information au comité des risques du conseil d'administration. Le dispositif de gouvernance s'appuie notamment deux politiques dédiées au MIP : la politique de changement de modèle et la politique de validation du modèle.

Le comité de suivi du Modèle Interne Partiel s'assure du bon fonctionnement du modèle en supervisant les processus de production, développement et validation du modèle et en validant les propositions à destination du CGRC.

Par ailleurs, le processus de validation indépendante du modèle se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte les normes Solvabilité II de validation de modèle interne. Il vise à obtenir, de façon indépendante, l'assurance que le processus et les résultats du Modèle Interne Partiel sont complets, robustes et fiables, et qu'ils répondent à l'ensemble des exigences de la réglementation Solvabilité II. La validation indépendante suit l'adéquation dans le temps des spécifications du MIP. Les travaux de l'équipe de validation, ses conclusions, recommandations ainsi que les plans d'action associés sont présentés au comité de suivi du Modèle Interne Partiel. Enfin, un processus d'escalade est en place pour la validation indépendante, afin d'impliquer l'échelon décisionnel approprié à la sévérité des problématiques soulevées.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du Modèle Interne Partiel n'est intervenu pendant la période.

Des informations sur le périmètre du Modèle Interne Partiel, sa structure, ses résultats et son utilisation, sont disponibles en section E. du présent rapport.

- **Identification et contrôle des risques**

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le CGRC.

- **Identification des risques**

Le Groupe a identifié cinq grands types de risques : les risques stratégiques, les risques de crédit, les risques financiers, les risques opérationnels et de non-conformité et enfin les risques de réassurance.

### ***Risques stratégiques***

Le risque stratégique découle des métiers et des activités du Groupe dans le monde entier. Il peut être défini comme le risque impactant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements de conditions de marché, de mauvaises décisions stratégiques ou de mauvaise application de ces décisions visant à répondre aux changements de conditions de marché.

Les changements de conditions de marché peuvent, par exemple, être liés à des évolutions réglementaires ou prudentielles ou au modèle d'intermédiation mis en œuvre au sein du Groupe.

### **Risques de crédit**

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs ;
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Le Groupe gère le risque de crédit au travers de nombreuses procédures décrites ci-après, couvrant la validation des termes de la police afférente aux produits, la tarification, le suivi de la couverture du risque de crédit et la diversification du portefeuille.

### **Risques opérationnels et de non-conformité**

**Le risque opérationnel** est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs y compris les risques de fraudes internes et externes.

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque, y compris en France. Enfin, le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

**Le risque de non-conformité** se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes au Groupe pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe (risque d'image).

Ce risque constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

### **Risques financiers**

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent : le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque sur actions, le risque immobilier, le risque de *spread*, et le risque de contrepartie :

- le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;
- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des

instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;

- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de *spread* se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (*spreads*) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

### **Risques de réassurance**

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE SA et la Compagnie se réassurent contre les risques extrêmes qu'elles pourraient subir.

La réassurance génère quatre types de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

## **B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

La politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), applicable pour COFACE SA et pour la Compagnie, décrit le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et son intégration dans l'organisation des entreprises concernées.

Le Comité des risques de COFACE SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du Conseil d'Administration de COFACE SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le CGRC (Coface Group Risk Committee) qui agit tant pour compte de COFACE SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les Conseils d'Administration de COFACE SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être demandé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment suite à des rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de COFACE SA et de la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser la solvabilité sur base consolidée et sur base solo sur l'horizon de projection suite à un choc majeur (similaire à la crise de 2008). Le besoin global de solvabilité permet de définir et de suivre la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du groupe.

Le modèle ORSA est identique pour COFACE SA (groupe) et pour Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour

l'approbation par leurs Conseils d'Administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.



## B.4 Système de contrôle interne

### B.4.1 Le contrôle interne

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques, il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques. Les détails du dispositif se trouvent dans le paragraphe Système de contrôle interne du chapitre 5.1.2 Organisation du Document d'enregistrement universel 2019.

### B.4.2 Fonction conformité

La fonction conformité consiste à vérifier la conformité des opérations aux règles et de s'assurer de la maîtrise des activités opérationnelles. Elle est assumée par la direction conformité Groupe, rattachée au secrétariat général.

La fonction conformité est notamment en charge de mettre en œuvre les procédures assurant que l'entreprise respecte à tout moment la législation qui lui est applicable et d'en contrôler l'application effective. A cet égard, elle s'assure que les contrôles de niveau 1 relatifs à la conformité sont bien mis en œuvre par les métiers, elle définit et exerce les contrôles de niveau 2 et émet des recommandations destinées à corriger d'éventuelles insuffisances mises en lumière à l'occasion desdits contrôles.

Elle fournit des conseils sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance et à leur exercice.

## B.5 Fonction d'audit interne

- **Organisation de la fonction d'audit interne**

La fonction audit interne de COFACE SA est intégrée au dispositif de contrôle périodique de Natixis, actionnaire de référence et à celui du groupe BPCE.

La Direction de l'audit interne du Groupe Coface est placée sous la responsabilité du Directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clef audit interne. Il reporte hiérarchiquement au Directeur Général du Groupe et fonctionnellement au Directeur de l'Inspection Générale de Natixis. Il assiste aux Comités de Direction Générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. La Direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du Siège, des Régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- Une équipe centrale, basée au siège à Paris
- Des responsables d'audit régionaux
- Des auditeurs locaux (Région ou pays)

La fonction audit du Groupe Coface est hiérarchiquement intégrée (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au Conseil d'administration de l'entité).

Si les auditeurs locaux et régionaux sont plus particulièrement en charge de leur zone géographique spécifique, ils sont dorénavant susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des unités auditables du Groupe, assurant ainsi une mutualisation des ressources et des compétences.

- **Indépendance de la fonction d'audit interne**

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Elle est renforcée par la nouvelle organisation hiérarchique en place.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du Comité d'audit et il a librement accès au Comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du Comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni ne gère, les dispositifs qu'elle contrôle. Pour éviter tout conflit d'intérêt, tout nouvel auditeur doit attendre une période minimale de un an avant d'intervenir sur un processus / une entité dont il a été acteur. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information, tous les systèmes et toutes les personnes requises pour la réalisation de ses missions d'audit. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé.

## B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat pour COFACE SA et est rattachée au directeur financier depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité II, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- coordonne le calcul des provisions techniques
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques
- informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82
- émet un avis sur la politique globale de souscription
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44

COFACE SA est un Groupe au sein duquel l'Actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura consisté en 2019 en 3 rapports distincts :

- Un rapport actuariel sur le provisionnement
- Un rapport actuariel sur la réassurance
- Un rapport actuariel sur la souscription

## B.7 Sous traitance

Conformément à la réglementation relative à l'externalisation des activités opérationnelles importantes ou critiques, la Société a édicté en 2016, et mise à jour en 2017, 2018 et 2019, une politique de Groupe en la matière visant à identifier les activités dites "importantes ou critiques" et à définir :

- (i) les principes fondamentaux du recours à l'externalisation
- (ii) les termes types de tout contrat prévoyant une telle externalisation ainsi que
- (iii) les modalités de contrôle afférentes aux activités et fonctions ainsi externalisées

Plus de détails sont disponibles dans le paragraphe 6.3.3 – Sous-traitance et fournisseurs du Document d'enregistrement universel 2019.

## **B.8 Autres informations**

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



## **/ C. PROFIL DE RISQUE**

# C Profil de risque

## C.1 Risque de souscription

### C.1.1 Exposition

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. L'évaluation du risque de crédit lié à ces activités constitue un élément essentiel de son activité.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays

La qualité et la fiabilité des informations sur la solvabilité des débiteurs sont essentielles pour piloter la politique de tarification et les décisions de souscription des arbitres. Le Groupe ne peut exclure que, sur certains marchés, il rencontre, à l'instar des autres acteurs de marché, des difficultés dans l'obtention de données fiables sur la solvabilité des débiteurs, ni que des prestataires auxquels il peut avoir recours ne puissent lui fournir des informations de qualité et ne comportant pas d'erreur.

Toute insuffisance d'information ou de fiabilité d'information sur un débiteur ou l'environnement dans lequel il intervient, ou encore tout retard dans la mise à disposition de ces informations, sont de nature à fausser les évaluations et appréciations, et donc l'estimation par le Groupe des risques de sinistre potentiel. Ces risques liés aux évaluations de solvabilité sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa marge de solvabilité et ses perspectives.

Par ailleurs, si les produits d'assurance-crédit ou d'affacturage, qu'il développe et vend, visent à répondre aux besoins des assurés (ou des clients dans le cas des activités d'affacturage) et à leur évolution en matière de couverture, le Groupe se doit également de maîtriser les risques en termes d'exposition et donc de rentabilité. Une mauvaise évaluation de la solvabilité des débiteurs (et, dans le cas des activités d'affacturage et de caution, des clients du Groupe) à la souscription, et pour l'assurance-crédit en cours de vie du produit ou encore lors de son renouvellement, est de nature à entraîner une mauvaise adéquation entre la prime, les engagements pris et la gestion qui en est faite par le Groupe, et donc à engendrer un risque de perte potentiellement significative.

### C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du groupe est, depuis le janvier 2015, portée par Coface Re pour le compte des entités du Groupe. La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir, à la fois, la sinistralité de fréquence, le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers de traités en quote-part (qui couvre également le risque de fréquence) et en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est également adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou «stop-loss» contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple). Au titre de

l'exercice 2019, les traités en excédent de sinistre ainsi que le traité en excédent de perte annuelle n'ont pas été déclenchés.

### **C.1.3 Concentration du risque**

COFACE SA et la Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS<sup>2</sup> du Groupe.

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, COFACE SA et la Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au chapitre E.



---

<sup>2</sup> Excédent de sinistre

## C.2 Risque de marché

### C.2.1 Exposition

Depuis mai 2013, COFACE SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en matière de risque et durée avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En matière de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle : représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les orientations générales souhaitables en matière de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables

En complément de ces trois instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- le comité mensuel d'investissement : traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarii macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles
- le comité semestriel des risques : a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive Solvabilité II
- le comité trimestriel ALM : a pour vocation à s'assurer que l'ensemble des risques de taux, de liquidité et de change sont effectivement identifiés, mesurés, gérés et contrôlés, sur l'ensemble des métiers et des zones géographiques de COFACE

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables<sup>3</sup>.

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros ; en juste valeur)	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	236	8,3%	227	8,4%
Actions	175	6,1%	178	6,6%
Obligations	2 119	74,3%	1 777	66,0%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	321	11,3%	511	19,0%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 850</b>	<b>100%</b>	<b>2 692</b>	<b>100%</b>

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	189	8,0%	188	8,4%
Actions	144	6,1%	143	6,4%
Obligations	1 599	67,6%	1 342	59,8%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	432	18,3%	572	25,5%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 364</b>	<b>100%</b>	<b>2 244</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2019, les obligations représentaient 74,3% du total du portefeuille de placement du groupe. On peut faire le même constat au niveau de la Compagnie le portefeuille obligataire représentait la part la plus importante du portefeuille de placement (67,6%), les allocations en actions et en immobilier restaient sensiblement semblables à celles du groupe.

Dans le cadre de l'allocation stratégique définie, le Groupe a diminué son exposition à la dette souveraine des marchés développés et produits monétaires, au profit des obligations d'entreprises investment grade et des dettes des pays émergent principalement investment grade.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

<sup>3</sup> Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document d'enregistrement universel 2019. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document d'enregistrement universel 2019.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risque de taux et spread. Au 31 décembre 2019, une partie du portefeuille obligataire souverain est couvert grâce à des futures de taux.

Aux 31 décembre 2018 et 2019, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Asie	294	13,9%	249	14,0%
Pays émergents	267	12,6%	165	9,3%
Europe	192	9,1%	132	7,4%
Amérique du Nord	430	20,3%	397	22,4%
Zone Euro	925	43,7%	833	46,9%
Autres	12	0,6%	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 119</b>	<b>100%</b>	<b>1 777</b>	<b>100%</b>

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en zone euro et en Amérique du Nord. Les expositions sur la dette souveraine de la Grèce sont toujours nulles. Le Groupe a continué d'augmenter sa diversification internationale en 2019, notamment via les pays émergents, afin de profiter de taux de rendement plus élevés ou d'accompagner les différentes hausses de taux ou de diminuer le coût de la couverture de change.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du groupe avec un biais important sur la Zone Euro (43,8%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Asie	281	17,6%	233	17,4%
Pays émergents	185	11,6%	122	9,1%
Europe	123	7,7%	100	7,5%
Amérique du Nord	306	19,1%	254	18,9%
Zone Euro	700	43,8%	632	47,1%
Autres	4	0,2%	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 599</b>	<b>100%</b>	<b>1 342</b>	<b>100%</b>

Le risque de taux porté par le Groupe sur son portefeuille financier est limité, la sensibilité maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataires étant délibérément plafonnée à 4<sup>4</sup>. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2019 à 3,9 pour le Groupe et 4,1 pour la Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossement entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

<sup>4</sup> La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 4 verra sa valeur de marché diminuer de 4 % si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2019, plus de 72% des placements sont ainsi libellés en euro.

Repartition par devise du portefeuille de placements <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
EUR	2 061	72,3%	1 980	73,6%
USD	342	12,0%	322	12,0%
Autre (<3%)	450	15,8%	390	14,5%
<b>Total</b>	<b>2 850</b>	<b>100%</b>	<b>2 692</b>	<b>100%</b>

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (68,7%) et à l'USD (14,1%).

Repartition par devise du portefeuille de placements <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
EUR	1 625	68,7%	1 535	68,4%
USD	332	14,1%	322	14,3%
Autre (<3%)	407	17,2%	388	17,3%
<b>Total</b>	<b>2 364</b>	<b>100%</b>	<b>2 244</b>	<b>100%</b>

## C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

Au 31 décembre 2018, la Compagnie et Coface Re ont couvert partiellement le risque de hausse de taux et le risque de baisse des marchés actions. La première couverture était basée sur l'exposition aux taux souverains allemands du portefeuille de placement grâce à des futures, cette couverture a été arrêtée au courant du premier trimestre 2019. La seconde vise à couvrir l'exposition actions du portefeuille de placements notamment grâce à des options de vente de maturité longue en dehors de la monnaie. Le niveau et le pilotage de ces couvertures sont définis et revus en fonction des circonstances de marché et du pilotage des niveaux de plus et moins-values latentes lors des comités d'investissement mensuels entre la direction du Groupe et le gérant de la plateforme d'investissements Amundi.

## C.2.3 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur différentes périodes la perte maximale escomptée en matière de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur le risque de spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction

d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, hors effet de la couverture action mise en place, est au 31 décembre 2019, quasi-stable sur les actions mais plus forte sur les obligations, la valeur de marché ayant augmenté sur cette classe d'actif.

#### Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2019

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	2119	-82,6	0,0	0,0
Actions	175	0,0	-17,5	-35,0
<b>Total</b>	<b>2294</b>	<b>-82,6</b>	<b>-17,5</b>	<b>-35,0</b>

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1599	-66,3	0,0	0,0
Actions	144	0,0	-14,4	-28,9
<b>Total</b>	<b>1743</b>	<b>-66,3</b>	<b>-14,4</b>	<b>-28,9</b>

#### Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2018

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1777	-62,5	0,0	0,0
Actions	178	0,0	-17,8	-35,6
<b>Total</b>	<b>1954</b>	<b>-62,5</b>	<b>-17,8</b>	<b>-35,6</b>

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1342	-49,4	0,0	0,0
Actions	143	0,0	-14,3	-28,6
<b>Total</b>	<b>1485</b>	<b>-49,4</b>	<b>-14,3</b>	<b>-28,6</b>

Dans la mesure où les actions et obligations sont comptabilisées dans la catégorie « *available-for-sale* » (disponible à la vente), la sensibilité aurait un effet sur les « autres éléments du résultat global », auxquels les capitaux propres sont sensibles. Les profits et les pertes non réalisés sur ces titres financiers n'ont pas d'effet sur le résultat net à l'exception des éventuelles dépréciations comptabilisées. En cas de vente, le profit ou la perte en résultant aurait un effet sur le résultat opérationnel au compte de résultat.

## C.3 Risque de crédit

### C.3.1 Exposition

Comme déjà écrit précédemment dans le cadre de l'allocation stratégique définie, COFACE SA et la Compagnie ont diminué leurs expositions à la dette souveraine des principaux émetteurs des marchés financiers au profit des obligations d'entreprises investment grade. La part de non-souverain augmente donc de 6,3% sur le Groupe et 5,2% sur la Compagnie.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Souverain	1 017	48,0%	964	54,3%
Non-Souverain	1 102	52,0%	813	45,7%
<b>Total</b>	<b>2 119</b>	<b>100%</b>	<b>1 777</b>	<b>100%</b>

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Souverain	738	46,2%	690	51,4%
Non-Souverain	861	53,8%	652	48,6%
<b>Total</b>	<b>1 599</b>	<b>100%</b>	<b>1 342</b>	<b>100%</b>

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et États notés en catégorie investment grade<sup>5</sup>. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings AA-, A et BBB.

Répartition par notation du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
AAA	246	11,6%	285	16,0%
AA – A	928	43,8%	755	42,5%
BBB	776	36,6%	588	33,1%
BB – B	167	7,9%	148	8,4%
< CCC	2	0,1%	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 119</b>	<b>100%</b>	<b>1 777</b>	<b>100%</b>

Répartition par notation du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
AAA	179	11,2%	191	14,2%
AA – A	672	42,0%	574	42,7%
BBB	617	38,6%	464	34,5%
BB – B	129	8,1%	114	8,5%
< CCC	1	0,1%	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 599</b>	<b>100%</b>	<b>1 342</b>	<b>100%</b>

<sup>5</sup> Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+

Par ailleurs, les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 52% du portefeuille obligataire groupe et sont concentrés à plus de 90 % sur des entreprises de qualité investment grade. Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 53,8% du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 90 % sur des entreprises de qualité investment grade.

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

### **C.3.2 Techniques d'atténuation du risque**

Le Groupe au sein de la mise en place de sa politique d'investissement a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant au 31 décembre 2019 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

## **C.4 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le COFACE SA et la Compagnie ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations de paiement grâce à leurs ressources financières liquides respectives.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de COFACE SA et la Compagnie.

### **C.4.1 Exposition**

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour COFACE SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse par le département trésorerie du Groupe des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire <b>COFACE SA</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
< 1 an	443	20,9%	316	17,8%
1-3 ans	568	26,8%	594	33,4%
3-5 ans	439	20,7%	418	23,5%
5-10 ans	572	27,0%	415	23,4%
> 10 ans	97	4,6%	33	1,9%
Autre	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>2119</b>	<b>100%</b>	<b>1777</b>	<b>100%</b>

47,7 % des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2019.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire <b>La Compagnie</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2019		2018	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
< 1 an	324	20,3%	222	16,5%
1-3 ans	390	24,4%	436	32,5%
3-5 ans	332	20,7%	311	23,2%
5-10 ans	464	29,0%	341	25,4%
> 10 ans	89	5,5%	33	2,4%
Autre	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>1599</b>	<b>100%</b>	<b>1342</b>	<b>100%</b>

Pour la Compagnie, 44,4% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2019.

## C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des Risques et ALM, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

## C.4.3 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des Risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

## C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs y compris les risques de fraudes internes et externes.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes au Groupe pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe (risque d'image).

Pour maîtriser les risques opérationnels, différents outils sont mis en œuvre :

- la cartographie des risques opérationnels
- la collecte des incidents et pertes
- les plans de continuité d'activité (PCA) dont l'évaluation régulière de la pertinence et de l'efficacité (tests) permet de couvrir les scénarii d'interruption d'activité
- des indicateurs permettant de suivre le niveau de risque, en cohérence avec l'appétence aux risques de Coface
- le système de contrôle interne permet de régulièrement mesurer, via le plan de contrôle de niveau 2, la complétude et l'efficacité des dispositifs en place

La maîtrise et la réduction des risques opérationnels s'appuient sur un programme de contrôles de niveau 1 et de niveau 2, qui couvre toutes les entités du groupe. L'ensemble des contrôles, des anomalies relevées et des plans d'actions associés est géré au sein d'un logiciel unique (ENABLON) qui a été mis à disposition de l'ensemble des entités du groupe. La gestion des risques et des contrôles est effectuée au niveau de chaque entité juridique pour s'assurer de la conformité avec les demandes des régulateurs au niveau « solo » et « groupe ».

Plus de détails quant aux mesures du risque opérationnel sont disponibles dans le Document d'enregistrement universel 2019 au chapitre 5.1.3 – Définition et mesure des risques, au paragraphe « Risque opérationnel ».



## C.6 Autres risques importants

Les risques de réputation, stratégique, ou réglementaire et les risques émergents font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

### C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond à l'impact négatif que peut avoir un évènement interne ou externe sur la réputation de la Compagnie ou de COFACE SA.

Le Groupe a développé un dispositif pour atténuer ce risque au travers notamment d'une charte de déontologie et d'un code de conduite ainsi que de règles claires de communication interne et externe. Le risque de réputation est également atténué par le dispositif de contrôle mis en place au sein de la fonction Conformité.

### C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique découle des métiers et des activités du Groupe dans le monde entier. Il peut être défini comme le risque impactant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements de conditions de marché, de mauvaises décisions stratégiques ou de mauvaise application de ces décisions visant à répondre aux changements de conditions de marché. Les changements de conditions de marché peuvent, par exemple, être liés à des évolutions réglementaires ou prudentielles ou au modèle d'intermédiation mis en œuvre au sein du Groupe.

La direction de la stratégie et du développement Groupe gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est in fine le responsable de la surveillance du risque stratégique.

### C.6.3 Risques émergents

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables

## C.7 Autres informations

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

### C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La section C.2.3 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la section C.2.3, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe.

Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivis en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés montrent la faible sensibilité du ratio de Solvabilité au 31 décembre 2019 à des chocs instantanés de marché :

Scénario central	190%[1]
+ 100 pts de base taux d'intérêts	183%
+ 100 pts de base Spreads	184%
-25% actions	187%

[1] Le ratio de solvabilité communiqué au marché le 5 février 2020 est un ratio estimé.

## C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

La sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes, +1% du portefeuille d'investissement ou de +10% des dividendes, est inférieure à 2%.

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, ratio de coûts...) est mesurée.

## C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique (comme le risque politique) ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplique de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance et la perte de chiffre d'affaires sont aussi pris en compte. L'évaluation réalisée lors de l'ORSA 2019 a permis de s'assurer que la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ce scénario.



**/ D. VALORISATION A DES  
FINS DE SOLVABILITE**

# D Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1 Actifs

### D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatique peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires. La valeur comptable des actifs de COFACE SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel Solvabilité II.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc de zéro également pour la Compagnie.

### D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

- Immeubles de placement : Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur
- Autres actifs financiers : Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel Solvabilité II
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes Solvabilité II
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes Solvabilité II

Variation des actifs financiers COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,3	0,3	- 0,0
Actions	132,6	102,5	30,1
<i>Actions – cotées</i>	120,1	90,1	30,0
<i>Actions – non cotées</i>	12,5	12,3	0,2
Obligations	2 119,0	1 776,5	342,5
<i>Obligations d'État</i>	1 016,5	963,8	52,7
<i>Obligations d'entreprise</i>	1 102,5	812,7	289,8
Organismes de placement collectif	519,1	737,5	- 218,4
<i>Immobilisations</i>	235,5	226,2	9,3
<i>Actions</i>	42,3	75,3	- 33,0
<i>Obligations et monétaire</i>	241,3	436,0	- 194,7
Produits dérivés(*)	5,6	2,7	2,9
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	72,2	72,5	- 0,3
Autres investissements	1,6	-	1,6
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 850,4</b>	<b>2 691,9</b>	<b>158,5</b>

La valeur de marché du portefeuille de COFACE SA a augmenté de 158,5 millions d'euros sur l'exercice 2019 en raison de la hausse des obligations, tant souveraines que d'entreprises. Cette hausse est liée à la baisse des taux et la compression des spreads mais est néanmoins atténuée par la baisse sur les produits monétaires.

Variation des actifs financiers La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,3	0,3	- 0,0
Actions	102,5	85,3	17,2
<i>Actions – cotées</i>	90,0	73,0	17,0
<i>Actions – non cotées</i>	12,5	12,3	0,2
Obligations	1 598,5	1 342,0	256,5
<i>Obligations d'État</i>	737,9	690,2	47,7
<i>Obligations d'entreprise</i>	860,7	651,7	209,0
Organismes de placement collectif	436,9	610,2	- 173,3
<i>Immobilisations</i>	188,6	187,3	1,3
<i>Actions</i>	41,8	57,5	- 15,7
<i>Obligations et monétaire</i>	206,5	365,3	- 158,8
Produits dérivés(*)	4,5	2,2	2,3
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	37,6	16,7	20,9
Autres investissements	183,8	187,4	- 3,6
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 364,2</b>	<b>2 244,1</b>	<b>120,1</b>

Sur la Compagnie, on retrouve une structure du bilan similaire à celle du Groupe avec les mêmes variations.

### D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion groupe.

En 2019, la variation des titres détenus par La Compagnie est principalement due à :

- L'acquisition des titres de Coface PKZ pour 23,5 M€,
- Des variations d'Actif net retraité pour 29 M€ sur différents titres de participations.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	94,0	88,1	5,8

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	302,9	221,2	81,7

## D.1.4 Créances

- **Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

Dans les comptes statutaires IFRS, les primes acquises non émises (PANE) sont présentées dans les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, alors que dans le bilan prudentiel, elles sont reclassées dans les provisions techniques au passif (*best estimates*).

COFACE SA (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	261,3	265,7	-	4,4
Créances nées d'opérations de réassurance	48,4	25,9		22,6
<b>Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>309,8</b>	<b>291,5</b>		<b>18,2</b>

La Compagnie (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	204,4	217,4	-	12,9
Créances nées d'opérations de réassurance	49,9	29,4		20,5
<b>Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>254,4</b>	<b>246,7</b>		<b>7,6</b>

- **Autres créances (hors assurance)**

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Autres créances (hors assurance)	662,8	658,5	4,4

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Autres créances (hors assurance)	183,1	168,9	14,2

## D.1.5 Trésorerie

La trésorerie est principalement composée d'OPCVM, d'obligations et d'avoires en banque qui ont augmenté sur l'exercice 2019 sur le Groupe.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	285,4	260,9	24,5

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	167,1	182,9	-15,8

## D.1.6 Autres actifs

- **Goodwill**

Conformément aux principes Solvabilité II, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

- **Frais d'acquisition reportés**

Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est ramenée à zéro. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *best estimate*.

- **Impôts différés actifs**

Pour les impôts différés actifs significatifs : informations sur l'origine de la comptabilisation des impôts différés actifs, le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé
- l'annulation de la provision pour égalisation
- l'annulation des immobilisations incorporelles
- l'annulation des frais d'acquisition reportés
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée
- l'enregistrement des *best estimate* et de la *risk margin*
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Actifs d'impôts différés	67	76	-9

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2019 est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
<b>Total des impôts différés actifs</b>	54	5	8	67

La principale composante des impôts différés actifs concerne la variation de la réévaluation des placements ainsi que l'incidence des Best Estimate de sinistres.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2019 sont de 206 millions d'euros sur le périmètre groupe.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Actifs d'impôts différés	71	57	14

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2019 du solo est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
<b>Total des impôts différés actifs</b>	55	14	2	71

Les actifs d'impôts différés du solo augmentent principalement du fait de la variation des autres différences temporaires et de la règle de *netting* des impôts différés (IAS 12).

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2019 sont de 98 millions d'euros sur le périmètre la Compagnie.

- **Immobilisations corporelles pour usage propre**

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation sont les sièges sociaux de Coface Deutschland et Coface Italia. Le siège social de Coface Deutschland a été acquis par crédit-bail (En application de la Norme IAS 17, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif).

COFACE SA (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	141,2	74,2	67,0

La Compagnie (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	121,4	72,5	48,9

## D.2 Provisions techniques

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous solvabilité II une marge pour risque calculée séparément.

La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée à la maille croisée entité \* produit, par adaptation de la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques d'avril 2014.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio ont été utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile supérieur à 90% alors que c'est l'espérance qui est utilisée dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

La seule ligne d'activité importante pour le Groupe ou la Compagnie est la ligne « Crédit et assurance caution ».

Les résultats agrégés à fin 2019 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

### D.2.1 Meilleures estimations

Brut de réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Groupe	832	811	20
La Compagnie	762	777	-16

Cession en réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Groupe	216	206	10
La Compagnie	317	336	-18

Concernant le BE de sinistres, des calculs d'ULR non margés (*Best Estimate*) et margés (pour IFRS) sont déterminés séparément :

- par les entités : une évaluation locale est actée en comité local de provisionnement et revue au niveau régional lors d'un comité dédié
- par l'Actuariat Groupe : suite à un comité d'anticipations économiques réunissant les directions opérationnelles (Souscription, Contentieux et Commerciale), le Marketing, le Contrôle de Gestion, les Risques, les Etudes Economiques et l'Actuariat, une évaluation est réalisée par l'équipe Provisionnement du Département Actuariat Groupe et validée par le Directeur de l'Actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite rapprochées lors d'une réunion dédiée entre l'Actuariat Groupe et le Contrôle de Gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions techniques IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

## D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Marge pour risque (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Groupe	75	97	-22
La Compagnie	61	62	-1

## D.3 Autres passifs

### D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages.

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Provision pour litiges	3	3	-1
Provision pour risque sur les filiales	18	15	3
Provisions pour restructuration	10	10	-1
Provision pour Impôts (hors IS)	1	1	0
Autres provisions pour risques	3	1	2
<b>Total provisions autres que provisions techniques</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>3</b>

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Provision pour litiges	2	2	0
Provision pour risque sur les filiales	11	8	2
Provisions pour restructuration	9	10	-1
Provision pour Impôts (hors IS)	0	1	0
Autres provisions pour risques	3	4	-1
<b>Total provisions autres que provisions techniques</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>-1</b>

Les variations pour risques et charges varient peu entre 2018 et 2019.

### D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de COFACE SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de COFACE SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- Régimes (ou plans) à cotisations définies : ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés

les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France

- Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, COFACE SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- d'indemnités et congés de fin de carrière
- d'allocations pour préretraite et complément sur retraite
- de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités
- de médailles du travail

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur :
  - les caractéristiques connues de la population concernée
  - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...)
  - les probabilités de survenance de chaque événement
  - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.)
  - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation
- la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés

Dans le cas des régimes à prestations définies de Coface Autriche, Coface Debitoren et Coface rating.de (Allemagne), le versement des cotisations sert à financer les actifs du régime. Les actifs du régime sont constitués des placements du régime, principalement des obligations d'état détenus par des fonds et des contrats d'assurance constitutifs d'une contre-garantie.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Provisions pour retraite	64	60	4

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Provisions pour retraite	60	56	4

### D.3.3 Impôts différés passifs

L'origine de la comptabilisation des impôts différés passifs et le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles ;

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'annulation de la provision pour égalisation dans les comptes statutaires
- l'enregistrement des provisions techniques : best estimate et de la marge pour risque
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation
- Les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Passifs d'impôts différés	212	199	13

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2019 du groupe est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
<b>Total des impôts différés passifs</b>	183	10	19	212

Les passifs d'impôts différés groupe augmentent principalement du fait de l'amélioration du niveau de sinistralité, qui se traduit par une baisse du niveau de provisionnement. Parmi les retraitements S2, la principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Passifs d'impôts différés	132	169	-37

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2019 de la Compagnie est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
<b>Total des impôts différés passifs</b>	126	3	3	132

La principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques et l'enregistrement des provisions Best Estimate cédés par Compagnie Française aux réassureurs.

### D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Pour le groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par COFACE SA dans le but de financer l'activité d'affacturage.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	439	448	-10

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-

Le périmètre solo n'intègre pas COFACE SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas la dette inscrite au bilan de la Compagnie.

### D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les Frais d'Acquisition Reportés (FAR) cédés sont annulés sur le même principe que les FAR bruts. Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

Les Primes Acquisées Non Emises (PANE) cédées sont reclassées dans les provisions techniques cédées. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouvent dans la détermination des provisions techniques en *Best Estimate*.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	66	61	5
Dettes nées d'opérations de réassurance	62	51	11
<b>Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>128</b>	<b>112</b>	<b>16</b>

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	54	56	-2
Dettes nées d'opérations de réassurance	52	40	12
<b>Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>	<b>106</b>	<b>96</b>	<b>10</b>

### D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Passifs subordonnés	419	416	3

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2018	2017	Variation
Passifs subordonnés	346	344	2

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE : « Lors de la valorisation des passifs [...] aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué ». Ainsi, la valeur de la dette subordonnée est obtenue par une mise à jour de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

### D.3.7 Autres dettes

Le tableau ci-dessous présente les autres dettes du Groupe Coface et de la Compagnie :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Autres dettes (hors assurance)	425	311	114

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Autres dettes (hors assurance)	369	263	106

La variation significative entre les deux exercices est principalement relative à l'enregistrement des passifs locatifs pour 92 M€ suite à la 1<sup>ère</sup> mise en application de la norme IFRS16 « Contrats de location » en 2019.

## D.4 Méthodes de valorisation alternatives

COFACE SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

## D.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



**/ E. GESTION DU  
CAPITAL**

# E Gestion du capital

## E.1 Fonds propres

### E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la directive 2009/138/CE, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance – la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays dans le monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Siège du groupe (France) : l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (i.e. Solvency II) et par la réglementation française interne en matière d'assurance non-vie
- Entités d'assurance du Groupe : les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation Solvabilité II ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne : cette activité est encadrée par une réglementation propre

La politique de gestion de capital traite principalement des points suivants :

- a) Risque de dégradation de la solvabilité du groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR)
- b) Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie)
- c) Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie
- d) Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories
- e) Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f) Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres
- g) Risque de non-prise en compte de la solvabilité du groupe par la politique de distribution des dividendes
- h) Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres

### E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

- **COFACE SA**

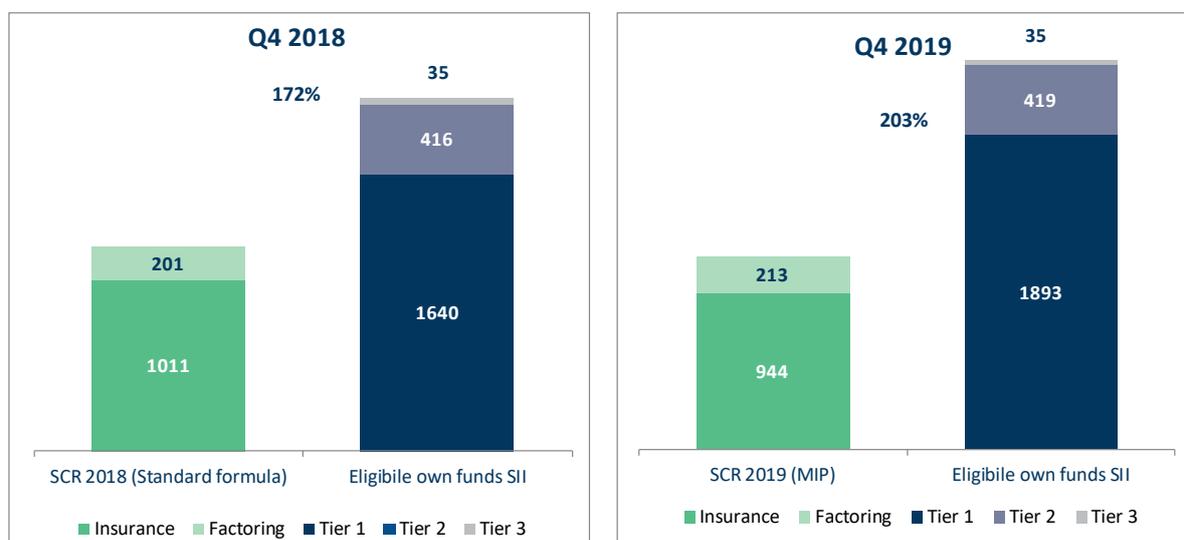
Conformément à la réglementation, le Groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2019 les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis, MCR, et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2.).

Pour les activités d'assurance, conformément à la réglementation Solvabilité II entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Groupe a procédé au 31 décembre 2019 au calcul du capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant son modèle interne partiel, introduite par la directive européenne N 2009/138/CE.

Pour les activités d'affacturage, le Groupe reporte ses exigences de capital requis en approche standard de la réglementation bancaire depuis le 31 décembre 2019. Il est rappelé que les régulateurs locaux en

Allemagne et en Pologne (seuls pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités d'affacturage) n'imposent pas d'exigences en termes de capitaux propres aux sociétés d'affacturage.

Au 31 décembre 2019, le groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 157,5 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.



Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2019, s'élèvent à 2 347 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 893 millions d'euros (81% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel du Groupe diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories
- **Tier 2** : 419 millions d'euros (19% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur de la dette subordonnée dont l'éligibilité à cette catégorie de fonds propres se justifie par l'application du 10. de l'article 308 ter 10 de la Directive 2014/51/UE. Un récapitulatif des principales caractéristiques de cette dette subordonnée est présenté ci-dessous :

Caractéristiques Dette Subordonnée Tier 2	
Emetteur	COFACE SA Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Garant	extérieur
Type de Garantie	Caution solidaire
Instrument	Dette subordonnée datée et garantie éligible au titre des fonds propres de base de niveau 2 dans le cadre des mesures transitoires visées par l'article 308 ter 10 de la directive 2014/51/UE
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	27-mars-14
Date de maturité	27-mars-24
Obligation de paiement de coupon	Sauf en cas de non-conformité du SCR
Option de report de coupon	En cas de non-conformité du SCR survenant sur la période précédant le paiement des intérêts
Montant émission	EUR 380m
Rating Garant	A2 / AA- (Moody's / Fitch) - IFS
Rating émission	Baa1 / A (Moody's / Fitch)
Coupon	4,125% fixe annuel
ISIN	FR0011805803

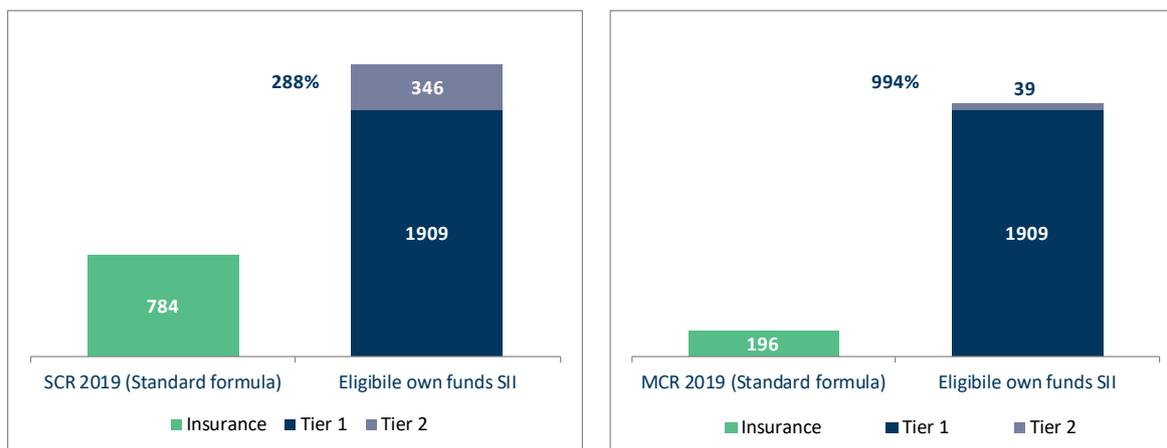
- **Tier 3** : 35 millions d'euros (2% des fonds propres disponibles), représentant la part des fonds propres Solvabilité II constituée de la somme des impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale, après mise en œuvre – au niveau local – du test d'éligibilité desdits impôts différés nets

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexe F.2).

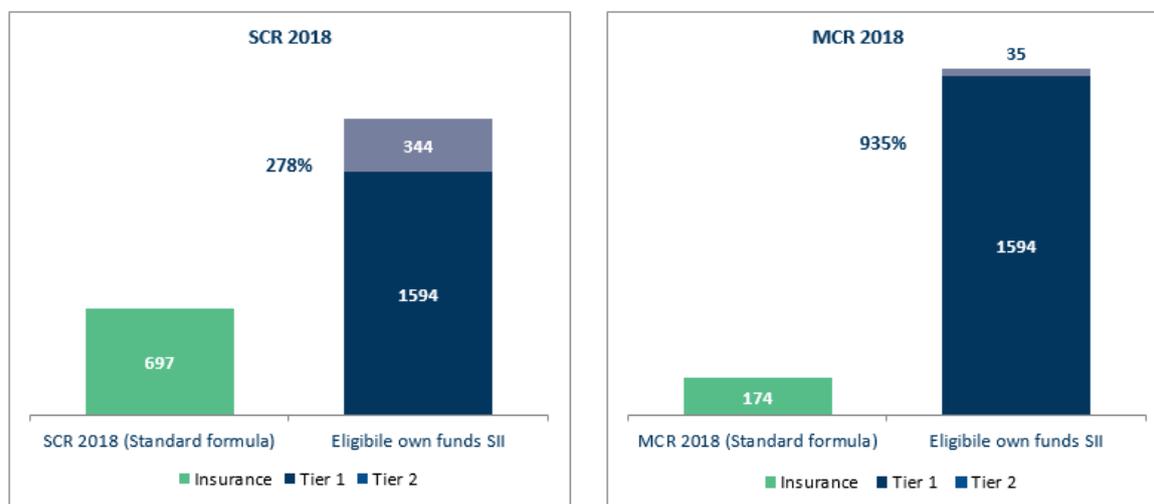
### • **La Compagnie**

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2018 et 2019 selon la formule standard, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2).

Au 31 décembre 2019 :



Au 31 décembre 2018 :



Au 31 décembre 2019, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 196 millions d'euros au titre du MCR et à 784 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus. Les fonds propres disponibles pour la couverture du MCR, au 31 décembre 2019, s'élèvent à 1 948 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Au 31 décembre 2019, la composition des fonds propres disponibles pour la couverture du MCR est la suivante :

- **Tier 1** : 1 909 millions d'euros (98% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories,
- **Tier 2** : 39 millions d'euros (2% des fonds propres disponibles), qui correspond à la fraction de l'emprunt subordonné souscrit par COFACE SA éligible à la couverture du MCR (i.e. 20% de 196 millions d'euros). La valeur totale de cet prêt subordonné est de 346 millions d'euros et son classement en fonds propres « Tier 2 » est justifié transitoire par le 10. de l'article 308 ter de la Directive 2014/51/UE. Les caractéristiques du prêt subordonné sont identiques à celles de la dette subordonnée émise par COFACE SA (Cf. tableau ci-dessus).

Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2019, s'élèvent à 2 255 millions d'euros, dont la composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 909 millions d'euros (85% des fonds propres disponibles), comme cela est mentionné au paragraphe précédent
- **Tier 2** : 346 millions d'euros (16% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur totale du prêt subordonné mentionné au paragraphe précédent

La valorisation du prêt subordonné s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation de la dette subordonnée du Groupe.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexes F.2).

### E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de COFACE SA et de la Compagnie sont exclusivement constitués de fonds propres de base, selon les critères de la norme Solvabilité II.

### E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2019, Coface SA et la Compagnie ne disposent pas de fonds propres auxiliaires.

### E.1.5 Disponibilité des fonds propres

Conformément à l'article 330 du règlement délégué (EU) 2015/35, le Groupe Coface met en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Le test consiste, dans un premier temps, à déterminer le surplus des fonds propres Solvabilité II de chaque entité au-delà de son SCR puis dans un deuxième temps à comparer ce surplus avec le montant des éléments de fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe :

- Dès lors que le surplus de fonds propres d'une entité peut être intégralement représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables, aucun ajustement des fonds propres du Groupe n'est considéré au titre de cette entité,
- Dans le cas contraire, la part du surplus non-représentée par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du groupe. Au 31 décembre 2019, le montant de cet ajustement s'élève à 68,9 millions d'euros.

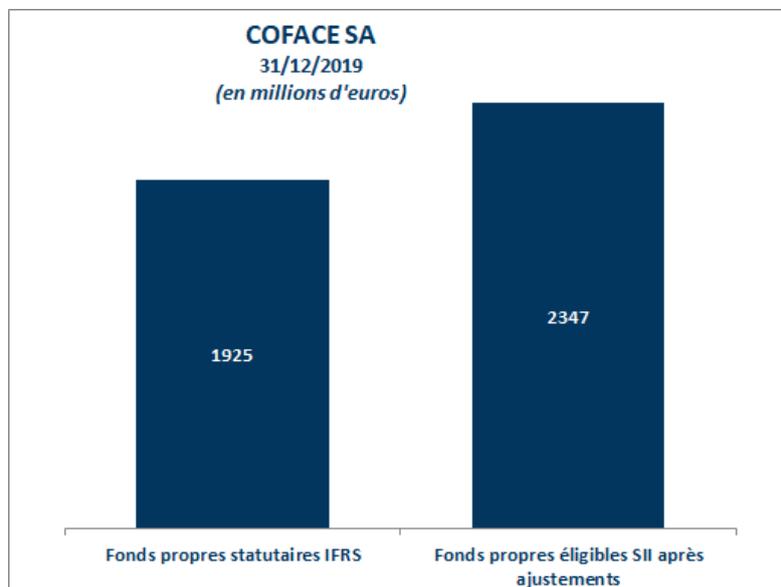
### E.1.6 Absorption des pertes par le capital

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

## E.1.7 Réserve de réconciliation

- **COFACE SA**

Le graphique suivant illustre la différence entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2019 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir annexe F.2).

Les capitaux propres Solvabilité II groupe éligibles sont de 2 347 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2019 incluent :

- Le capital social pour 304 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 810 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation<sup>6</sup> de 692 millions d'euros classée en Tier 1.

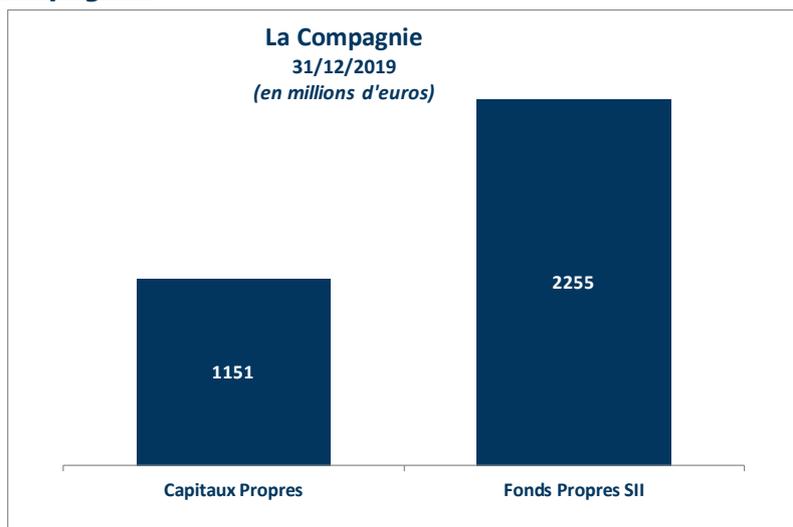
Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. La dette subordonnée émise par COFACE SA en mars 2014 sous forme d'obligations, se monte à 419 millions d'euros au 31 décembre 2019 et est classé en Tier 2 par application des dispositions dites de « grandfathering » prévues au point 10. de l'article 308 ter de la directive Solvabilité II.

Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 68,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration de COFACE SA a prévu de ne pas proposer de versement de dividendes au titre de l'exercice 2019, lors de l'Assemblée Générale du groupe.

<sup>6</sup> La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

- **La Compagnie**



Le montant des capitaux propres Solvabilité II éligibles est de 2 255 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2019 incluent :

- Le capital social pour 137,1 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 627,4 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation<sup>7</sup> de 1 144,5 millions d'euros classée en Tier 1.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, un emprunt subordonné avec COFACE SA pour 346 millions d'euros est classé en Tier 2 :

- Le 27 mars 2014, COFACE SA a émis une dette subordonnée, sous forme d'obligations, pour un montant nominal de 380 millions d'euros. Ces titres sont garantis irrévocablement et inconditionnellement sur une base subordonnée par la Compagnie
- Une caution solidaire a été émise par la Compagnie en date du 25 mars 2014, pour 380 millions d'euros, au profit des investisseurs des obligations subordonnées de COFACE SA, courant jusqu'à la liquidation de tout engagement vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit d'une caution subordonnée venant s'inscrire dans les engagements hors bilan. Elle figure en engagements hors bilan des comptes sociaux de la Compagnie et est prise en compte dans le SCR défaut type 1.
- De façon concomitante, COFACE SA a accordé un prêt subordonné intragroupe à la Compagnie, avec une échéance au 26 mars 2024 (10 ans) et un taux d'intérêt annuel de 4,125 % (paiement à date anniversaire). Le montant de la dette subordonnée est de 324 millions d'euros dans les comptes statutaires. Il est de 346 millions d'euros dans les comptes Solvabilité II du fait de l'actualisation de la dette.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a prévu de ne pas proposer de versement de dividendes au titre de l'exercice 2019, lors de l'Assemblée Générale de la Compagnie.

---

<sup>7</sup> La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.s - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

## E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

# E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

## E.2.1 Exigences annuelles

- **Référentiel retenu**

Les calculs<sup>8</sup> ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014) sous le logiciel SAS IRM qui a permis au groupe Coface de générer les QRT en format XBRL. Sur le périmètre du modèle interne partiel, les calculs ont été réalisés selon les spécifications décrites dans le dossier d'homologation.

La courbe des taux sans risque et sans volatility adjustment utilisée est celle publiée par l'EIOPA applicable à fin Décembre 2019.

- **SCR**

Le SCR groupe au 31 décembre 2019 et 2018 se décompose comme suit :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>SCR Global (1)</b>	<b>1 158</b>	<b>1 213</b>
SCR Assurance	944	1 011
SCR sociétés financières	213	201
<b>Fonds propres totaux éligibles (2)</b>	<b>2 347</b>	<b>2 091</b>
<b>Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)</b>	<b>203%</b>	<b>172%</b>
<b>Somme des risques (1)+(2)+(3)</b>	<b>1 146</b>	<b>1 315</b>

Le SCR de la Compagnie au 31 décembre 2019 et 2018 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-disponibles) :

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>SCR Global (1)</b>	<b>784</b>	<b>697</b>
SCR Assurance	784	697
SCR sociétés financières	0	0
<b>Fonds propres totaux éligibles (2)</b>	<b>2 255</b>	<b>1 938</b>
<b>Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)</b>	<b>288%</b>	<b>278%</b>
Ratio S2 assurance	288%	278%
<b>MCR</b>	<b>196</b>	<b>174</b>

<sup>8</sup> Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (moins de 0.1% des primes acquises brutes sociales et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit).

## E.2.2 Méthodes de calcul retenues

La méthodologie de calcul retenue pour **la Compagnie** est la suivante :

- **SCR non vie**

- **SCR de prime et de réserve**

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

- **Volume de réserves**

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au Best Estimate de réserves calculé au bilan, duquel est retranchée la part correspondant à la provision pour participation aux bénéficiaires. En effet, cet élément joue un rôle contra-cyclique, au sens où une augmentation soudaine de la sinistralité aura généralement tendance à réduire la participation aux bénéficiaires. Ainsi, il n'apparaît pas économique de la considérer au sein d'un volume sous risque en cas de hausse de la sinistralité.

- **Volume de primes**

La mesure de volume pour le risque de primes pour la Compagnie est donnée par la formule suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + FP existing + FP future

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance. Les FP existing et FP future sont calculés par ligne de produit (Crédit, Single Risk et Caution) selon les définitions suivantes:

- FP existing représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie après les 12 mois à venir pour les contrats existants
- FP future représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie pour les contrats dont la date de comptabilisation initiale survient dans les 12 mois à venir, à l'exclusion des primes à acquérir au cours des 12 mois qui suivent le 31/12/N

- **Agrégation du risque de primes et de réserves**

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 12 % appliqué au volume de primes
- 19 % appliqué au volume de réserves.

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En effet, rappelons que :

- la Compagnie ne travaille que sur un segment unique (« 6. Credit insurance and proportional reinsurance ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte.

- Malgré la grande dispersion géographique des activités de la Compagnie, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.

#### ➤ **SCR Catastrophe**

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation.
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse ».

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

#### ➤ **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

#### ➤ **Risque de rachat**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, la Compagnie valorise un SCR de cessation évalué à 6,5 M€ à fin 2019.

#### ➤ **Agrégation du SCR Non Life**

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

### • **SCR de marché**

#### ➤ **Organisation**

Pour les actifs financiers, COFACE SA et la Compagnie utilisent la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS IRM. La prestation vise à fournir à COFACE SA et la Compagnie des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31 décembre 2019. Le portefeuille PICIM représente plus de 96% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de COFACE SA et de la Compagnie « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à COFACE SA et la Compagnie des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS IRM, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

### ➤ **Classement des titres**

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans les fichiers fournis à COFACE SA et la Compagnie.

### ➤ **Transparisation des fonds**

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparence ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de gestion,
- soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 4 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent.

### ➤ **SCR Actions**

Concernant les actions détenues en portefeuille, COFACE SA a décidé de ne pas retenir la clause « grandfathering equity » pour l'année 2019 comme en 2018.

### ➤ **SCR Immobilier**

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 20,6% d'immobilier d'exploitation, à 0,3% d'immobilier de placement et à 79,1% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

#### • **SCR Défaut**

Le calcul du SCR Défaut a été affiné en 2017 afin de mieux valoriser le risque de contrepartie, il se base sur les provisions cédées aux réassureurs du groupe retenues pour leur valeur en Best Estimate (valeur de marché) diminuées du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

#### • **Simplifications utilisées**

##### ➤ **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme  $(BSCR_{2019} + SCR_{Opérationnel_{2019}}) \times \text{Taux d'impôt}_{2019}$ . Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

Cet ajustement ne prend pas en compte d'IDA notionnel par entité.

#### • **Problèmes et difficultés rencontrés**

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par la Compagnie ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

#### • **COFACE SA**

La méthodologie de calcul pour COFACE SA est décrite ci-dessous.

Le SCR de prime, de catastrophe et de réserve du périmètre « assurance-crédit » est estimé par un modèle interne partiel développé par le groupe COFACE. Le modèle interne partiel développé par le groupe COFACE couvre les activités d'assurance-crédit du risque de souscription non vie du périmètre de consolidation comptable du groupe. L'objectif de ce modèle est double :

- Appréhender de façon plus fine ce risque dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire
- Disposer d'un outil permettant d'enrichir les analyses techniques existant dans les différents processus opérationnels

L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat\_Technique]$$

Les données utilisées au niveau du modèle interne partiel de Coface, à la fois des données financières et de gestion, sont adaptées à leur usage. Pour le garantir, Coface applique une gouvernance dédiée à la qualité des données incluant des contrôles qui répondent aux trois critères Qualité des données : complétude, cohérence et caractère approprié. Ces contrôles sont revus trimestriellement par l'ensemble des correspondants régionaux Qualité des données et référents locaux.

- **SCR non vie**

- **SCR de prime, de catastrophe et de réserve**

Le modèle interne partiel est structuré selon les modules et sous-modules suivants :

- Module « Risque de réserves » qui modélise le risque de dérive à un an de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer
- Module « Risque de primes et de catastrophes », qui se décompose en :
  - « Générateur de défaut » qui permet de simuler les expositions en défaut parmi l'ensemble des expositions de COFACE SA
  - « Sinistralité du portefeuille » qui permet d'estimer l'indemnité d'assurance nette de recours à partir des expositions en défaut
  - « Primes, frais, expositions et participation aux bénéfiques » qui modélise les autres composantes du compte de résultat technique
- Module « Réassurance » qui modélise les traités de réassurance externes de COFACE SA

Ces différents modules permettent de simuler un grand nombre de comptes de résultat technique net de réassurance, à un an, puis d'obtenir le capital de solvabilité requis pour les risques couverts via le quantile à 99,5% de la distribution du résultat technique net de réassurance.

Le SCR de primes, de réserves et de catastrophe du périmètre « autres produits » est estimé via la formule standard, selon la méthodologie décrite pour La Compagnie.

- **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de cessation**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, COFACE SA valorise un SCR de cessation évalué à 9,2 M€ à fin 2019.

- **Agrégation du SCR Non life**

Les risques de primes, réserves et catastrophe des autres activités d'assurance sont calculés selon la formule standard et permettent d'estimer le SCR de souscription non-vie (hors cessation) des autres activités d'assurances. L'exigence de capital des risques de souscription non-vie (hors cessation) des

activités d'assurance de COFACE est obtenue par agrégation de celle de ses activités d'assurance-crédit (mesuré via le modèle interne partiel) et celle des activités d'assurance hors crédit (mesuré via la formule standard) à l'aide d'un coefficient de corrélation calibré sur les données historiques. Le risque de cessation tous produits est estimé puis agrégé avec une corrélation de 0% conformément aux dispositions réglementaires.

Enfin, la diversification entre les risques de primes, réserves et catastrophes du modèle interne partiel est réalisée en simulation au sein du modèle de projection par l'intermédiaire de copules gaussiennes.

- **SCR de marché**

Le SCR de marché est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- **SCR Défaut**

Le SCR défaut est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour COFACE SA et la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme  $(BSCR_{2019} + SCR_{Opérationnel_{2019}}) * Taux\ d'impôt_{2019}$ . Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

Cet ajustement ne prend pas en compte d'IDA notionnel par entité.

## **E.2.3 Minimum de capital requis**

Le minimum de capital requis se calcule comme suit:

$$MCR = \max(MCR_{combined}; AMCR)$$

où:

- (a)  $MCR_{combined}$  représente le minimum de capital requis combiné;
- (b)  $AMCR$  représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit:

$$MCR_{combined} = \min(\max(MCR_{linear}; 0,25 * SCR); 0,45 * SCR)$$

où:

- (a)  $MCR_{linear}$  représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251;
- (b)  $SCR$  représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR ;
- Best estimate ;
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre	
		2019	2018
<b>A</b>	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	444,3	441,8
<b>B</b>	Primes émises nettes de réassurance	565,8	535,2
<b>C</b>	Capital de solvabilité requis - SCR	784,4	696,7
<b>D=0,25*C</b>	0,25*Capital de solvabilité requis	196,1	174,2
<b>E=0,45*C</b>	0,45*Capital de solvabilité requis	353,0	313,5
<b>F</b>	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit $\alpha$	17,7%	17,7%
<b>G</b>	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit $\beta$	11,3%	11,3%
<b>H=(A*F)+(B*G)</b>	Minimum de Capital Requis Non vie	<b>142,6</b>	<b>138,7</b>
<b>I=H</b>	Minimum de Capital Requis linéaire	142,6	138,7
<b>J</b>	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	2,2	2,2
<b>K</b>	<b>MCR Combiné=</b> $\min(\max(I;0,25*C);0,45*C)$	<b>196,1</b>	<b>174,2</b>
<b>MCR global</b>	MCR= max (K;J)	196,1	174,2

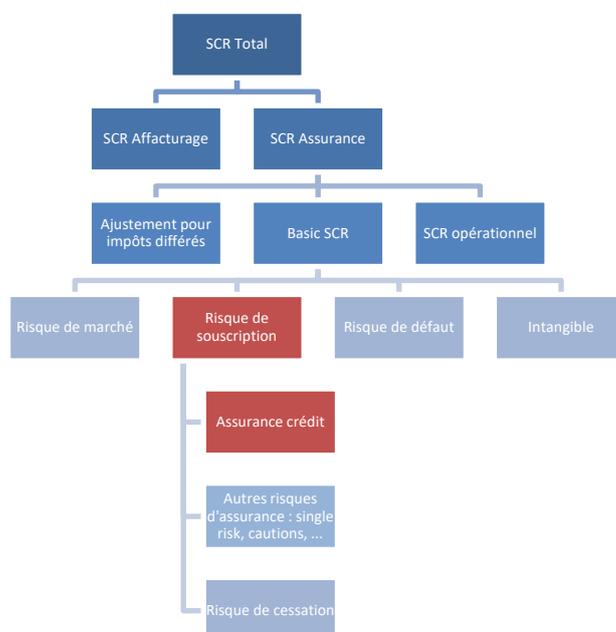
## E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis

COFACE SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

## E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

- **COFACE SA**

Le schéma ci-dessous synthétise les différents modules intervenant dans le calcul des exigences en capital du groupe COFACE sur la totalité de ses activités. Il identifie en rouge les modules concernés par l'approche modèle interne.



Le modèle interne diffère de la formule standard par sa structure et son mode de calcul. L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat\_Technique]$$

Dans cet objectif, le modèle interne partiel décompose le compte de résultat pour appréhender les risques de l'assurance-crédit :

- Risque de réserve, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance de provisions pour couvrir les sinistres survenus sur les exercices antérieurs, mais non encore réglés ;
- Risque de prime et de catastrophe, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance des primes pour couvrir la sinistralité de l'année à venir, basé sur l'évaluation pour l'année future des principaux postes du compte de résultat, à savoir :
  - Primes, nettes de participation aux bénéfices,
  - Sinistres de l'exercice courant (règlements, frais de gestion des sinistres et provisions),
  - Frais administratifs et commerciaux,
  - Solde de réassurance.

Le modèle interne partiel consiste à générer un grand nombre de simulations (reflétant les situations économiques probables à 1 an) et de calculer le compte de résultat afférent. Sur la base de ces simulations, la distribution du résultat net est obtenue. La VaR à 99,5% de cette distribution représente le SCR Souscription Assurance-Crédit.

- **La Compagnie**

La Compagnie n'utilise pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

## **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Au cours de l'exercice 2019, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour COFACE SA, ni pour la Compagnie.

## **E.6 Autres informations**

Le début de l'année est marqué par un contexte d'incertitude majeure lié à l'épidémie du coronavirus. Le caractère mondial de cette épidémie affectera l'activité de Coface dans la très grande majorité de ses pays d'établissement.

A la date du dépôt du présent document, il est encore difficile d'évaluer ses effets tangibles sur le groupe. Il apparaît néanmoins que l'épidémie par son ampleur et sa durée, aura un impact sur un certain nombre de facteurs de risque décrits dans le présent document. Sans que cette liste soit exhaustive, les principaux risques susceptibles d'être impactés sont les suivants:

- Le risque de crédit

Bien qu'au 1er trimestre 2020 aucune aggravation sensible des impayés ne soit à relever, Coface anticipe que le ralentissement économique dû au coronavirus pourrait conduire à une hausse très significative des défaillances d'entreprises à des niveaux différents selon les pays et les secteurs d'activité et qu'il n'est pas possible de quantifier à cette date.

Dans la continuité des actions initiées en 2019, Coface a mené depuis le début de l'année 2020 des actions de réduction de limites nombreuses, ciblées par pays, par secteur et par client.

- Le risque sur les primes encaissées

Le ralentissement économique mondial impactera nécessairement, dans une proportion impossible à estimer à ce stade, l'activité des clients de Coface, sur la base de laquelle est calculé le montant de la prime. Il est possible que le niveau des primes encaissées au titre de l'exercice soit très souvent réduit au montant de la prime forfaitaire minimale facturée au début de l'exercice, calculé sur l'estimation du volume de ventes réalisées au cours de l'exercice.

Cette baisse de primes ne sera que partiellement compensée par les hausses tarifaires dues à la situation de risque. Une hausse des résiliations est également probable, en raison de la défaillance d'un certain nombre de clients et/ou de leur incapacité à payer les primes.

Enfin les mesures de confinement imposées dans de nombreux pays de présence de Coface ont un impact négatif très marqué sur son activité commerciale se traduisant par une probable baisse du chiffre d'affaires.

- Risque lié au portefeuille d'investissements

A la date de rédaction du présent document, la répartition équilibrée du portefeuille d'actifs alliée à la politique d'augmentation très sensible des placements monétaires (environ 22% du portefeuille contre 7% à la fin 2019) et à la réduction des expositions aux actifs risqués (dette émergente, actions High Yield notamment) a permis d'augmenter la liquidité du portefeuille. Les réserves de réévaluation du portefeuille ont été significativement réduites d'environ 100 millions d'euros depuis le 31 décembre 2019. Au 31 mars 2020, le montant de moins-values latentes est de -12,3 millions d'euros. L'évolution des marchés dans les mois à venir n'est pas prévisible et le portefeuille financier est ainsi exposé à une dégradation future.

- Risque de liquidité – Besoins de l'activité d'affacturage

Coface a notamment recours pour le financement de son activité d'affacturage à des liquidités issues d'un programme d'émission de billets de trésorerie d'un montant de 650 millions d'euros assorti de lignes de back up conclues avec un certain nombre de banques, et d'un programme de titrisation de créances d'affacturage en Allemagne pour une enveloppe globale de 1100 millions d'euros. La crise actuelle a conduit à un assèchement du marché du papier commercial. Il faut néanmoins rappeler que la contraction brutale de l'économie génère une baisse du besoin de refinancement. Il est probable également que certains contrats ne seront pas renouvelés en raison de la hausse du nombre de défaillances des clients.

Des initiatives ont par ailleurs été prises pour réduire le besoin de refinancement. Dans l'hypothèse où apparaîtrait néanmoins un gap temporaire de liquidité, Coface utiliserait la structure de back-up (garantie bancaire).

- Risques liés à la couverture de solvabilité du Groupe (ratio SCR)

A ce jour, Coface constate que la baisse du montant des plus-values latentes de son portefeuille a entraîné une baisse de 8 points de son ratio de solvabilité. La trajectoire de solvabilité dépendra également en grande partie de l'évolution de la sinistralité observée qui ne peut être anticipée à ce stade. A ce stade les scénarios et indicateurs qui soutiennent les stress tests aboutissent à des ratios qui sont en ligne avec les sensibilités précédemment communiquées par Coface.

Une dégradation de l'économie et de la sinistralité sensiblement plus fortes que les chocs observés en 2008, dans des proportions jamais observées, pourraient néanmoins conduire à une dégradation plus forte du ratio de couverture.

- Risque lié à la notation

Dans le contexte actuel, Moody's a confirmé la note A2 de Coface en l'assortissant d'une perspective négative. Pour sa part, Fitch a placé la note AA- sous surveillance négative. La confirmation de la notation traduit la confiance de l'agence dans la résilience de Coface et plus largement du secteur. Des évolutions futures dépendra le maintien de cette notation.

- Risques opérationnels

Le déploiement quasi généralisé du télétravail s'est effectué dans de bonnes conditions et permet de maintenir une activité suffisante pour répondre aux besoins de nos clients. Dans ce contexte le maintien de l'activité pourrait être affecté en cas de défaillance temporaire des systèmes informatiques ou d'une extension du nombre de salariés touchés par la pandémie. Les plans de continuité d'activité privilégient le maintien des activités essentielles pour nos clients, notamment les demandes de gestion des limites de crédit, l'indemnisation des créances impayées. Le recours massif au télétravail, s'il devait durer, conduirait au renforcement du risque lié à la dépendance technologique et notamment le risque cyber technologique.



## **/ F. ANNEXES**

# F Annexes

## F.1 Détails des relations mère-filles

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2019	Intérêt 31/12/2019	Contrôle 31/12/2018	Intérêt 31/12/2018
<b>Europe du Nord</b>						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige	-	Succursale*		Succursale*	
<b>Europe de l'Ouest</b>						
France	COFACE SA	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofinpar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Ré	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5	Globale	100,00%	100,00%	-	-
Suisse	Fonds Lausanne 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland	-	Succursale*		Succursale*	

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2019	Intérêt 31/12/2019	Contrôle 31/12/2018	Intérêt 31/12/2018
<b>Europe Centrale</b>						
Autriche	Coface Austria Kreditversicherung Service GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Coface Central Europe Holding AG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA Niederlassung Austria	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office	-	Succursale*		Succursale*	
Pologne	Coface Poland Credit Management Services Sp. z o.o.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	-	Succursale*		Succursale*	
République tchèque	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania CMS	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur S.A. Bois - Colombes – Sucursala Bucuresti	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Technologie - Roumanie	-	Succursale*		Succursale*	
Slovaquie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, pobočka poisťovne z iného členského štátu	-	Succursale*		Succursale*	
Slovenie	Coface PKZ	Globale	100,00%	100,00%	-	-
Lithuanie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur Lietuvos filialas	-	Succursale*		Succursale*	
Bulgarie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur SA – Branch Bulgaria	-	Succursale*		Succursale*	
Russie	CJSC Coface Rus Insurance Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

#### Méditerranée et Afrique

Italie	Coface Italy (Succursale)	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa	Globale	97,50%	97,50%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Turquie	Coface Sigorta	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

#### Amérique du Nord

Etats-Unis	Coface North America Holding Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada	-	Succursale*		Succursale*	

#### Amérique Latine

Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Seguradora Brasileira De Credito Interno SA (SBCE)	Globale	100,00%	100,00%	75,82%	75,82%
Chili	Coface Chile SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Argentina	-	Succursale*		Succursale*	
Equateur	Coface Ecuador	-	Succursale*		Succursale*	

#### Asie Pacifique

Australie	Coface Australia	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon	-	Succursale*		Succursale*	
Singapour	Coface Singapour	-	Succursale*		Succursale*	
Taiwan	Coface Taiwan	-	Succursale*		Succursale*	

\*Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

## F.2 Reportings quantitatifs

Les QRTs Public Disclosure sont restitués en euro.

- [S.02.01.01 Balance sheet – COFACE SA \(1/2\)](#)

### S.02.01.02

Balance sheet

Assets		Solvency II value
		C0010
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,01
Deferred tax assets	R0040	67 134 572,49
Pension benefit surplus	R0050	.
Property, plant & equipment held for own use	R0060	141 234 785,98
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 942 750 557,15
Property (other than for own use)	R0080	288 000,00
Participations and related undertakings	R0090	93 960 230,13
Equities	R0100	132 595 355,40
Equities - listed	R0110	120 097 747,00
Equities - unlisted	R0120	12 497 608,40
Bonds	R0130	2 119 032 341,69
Government Bonds	R0140	1 016 539 445,52
Corporate Bonds	R0150	1 102 492 896,17
Structured notes	R0160	.
Collateralised securities	R0170	.
Collective Investments Undertakings	R0180	519 069 262,65
Derivatives	R0190	5 578 233,34
Deposits other than cash equivalents	R0200	72 227 133,94
Other investments	R0210	.
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	.
Loans and mortgages	R0230	1 647 122,00
Loans on policies	R0240	.
Loans and mortgages to individuals	R0250	.
Other loans and mortgages	R0260	1 647 122,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	215 894 379,86
Non-life and health similar to non-life	R0280	215 894 379,86
Non-life excluding health	R0290	215 894 379,86
Health similar to non-life	R0300	.
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	.
Health similar to life	R0320	.
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	.
Life index-linked and unit-linked	R0340	.
Deposits to cedants	R0350	5 480 228,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	261 325 955,61
Reinsurance receivables	R0370	48 441 805,50
Receivables (trade, not insurance)	R0380	662 829 463,24
Own shares (held directly)	R0390	.
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	.
Cash and cash equivalents	R0410	285 436 081,76
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	.
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>4 632 174 951,60</b>

- **S.02.01.01 Balance sheet – COFACE SA (2/2)**

### S.02.01.02

Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	906 974 214,48
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	906 974 214,48
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	0,00
Best Estimate	<b>R0540</b>	831 512 813,77
Risk margin	<b>R0550</b>	75 461 400,71
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	.
Best Estimate	<b>R0580</b>	.
Risk margin	<b>R0590</b>	.
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	.
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	.
Best Estimate	<b>R0630</b>	.
Risk margin	<b>R0640</b>	.
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	.
Best Estimate	<b>R0670</b>	.
Risk margin	<b>R0680</b>	.
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	.
Best Estimate	<b>R0710</b>	.
Risk margin	<b>R0720</b>	.
Other technical provisions	<b>R0730</b>	.
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	.
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	33 615 878,99
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	64 364 730,95
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	3 333 352,00
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	211 506 191,81
Derivatives	<b>R0790</b>	1 717 295,00
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	0,07
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	438 728 654,00
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	65 711 331,25
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	62 415 764,71
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	425 301 898,76
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	418 856 683,00
Subordinated liabilities not in BOF	<b>R0860</b>	.
Subordinated liabilities in BOF	<b>R0870</b>	418 856 683,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	2 629 895,01
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	2 635 155 890,03
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	1 997 019 061,57

- **S.02.01.02 Balance sheet – La Compagnie (1/2)**

**S.02.01.02**

Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	<b>R0010</b>	
Deferred acquisition costs	<b>R0020</b>	
Intangible assets	<b>R0030</b>	0,00
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	70 950 753,11
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	.
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	121 355 476,83
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	2 483 246 275,79
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	288 000,00
Participations and related undertakings	<b>R0090</b>	302 908 598,35
Equities	<b>R0100</b>	102 515 353,00
Equities - listed	<b>R0110</b>	90 017 745,00
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	12 497 608,00
Bonds	<b>R0130</b>	1 598 549 765,25
Government Bonds	<b>R0140</b>	737 858 178,23
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	860 691 587,02
Structured notes	<b>R0160</b>	.
Collateralised securities	<b>R0170</b>	.
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	436 908 160,66
Derivatives	<b>R0190</b>	4 491 308,34
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	37 585 090,19
Other investments	<b>R0210</b>	.
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	.
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	183 825 386,99
Loans on policies	<b>R0240</b>	.
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	.
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	183 825 386,99
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	317 469 911,60
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	317 469 911,60
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	317 469 911,60
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	.
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	.
Health similar to life	<b>R0320</b>	.
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	.
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	.
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	6 994 855,00
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	204 426 138,65
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	49 931 081,72
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	183 137 119,57
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	.
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	.
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	167 060 752,68
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	0,00
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	3 788 397 751,94

- **S.02.01.02 Balance sheet – La Compagnie (2/2)**

<b>S.02.01.02</b>		
Balance sheet		
		<b>Solvency II value</b>
<b>Liabilities</b>		<b>C0010</b>
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	822 842 071,68
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	822 842 071,68
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	0,00
Best Estimate	<b>R0540</b>	761 773 756,21
Risk margin	<b>R0550</b>	61 068 315,47
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	.
Best Estimate	<b>R0580</b>	.
Risk margin	<b>R0590</b>	.
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	.
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	.
Best Estimate	<b>R0630</b>	.
Risk margin	<b>R0640</b>	.
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	.
Best Estimate	<b>R0670</b>	.
Risk margin	<b>R0680</b>	.
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	.
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	.
Best Estimate	<b>R0710</b>	.
Risk margin	<b>R0720</b>	.
Other technical provisions	<b>R0730</b>	.
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	.
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	24 875 010,00
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	59 961 900,07
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	13 918 421,56
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	131 702 028,09
Derivatives	<b>R0790</b>	1 603 146,00
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	0,00
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	53 997 439,69
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	52 278 716,23
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	369 456 127,48
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	346 107 891,00
Subordinated liabilities not in BOF	<b>R0860</b>	.
Subordinated liabilities in BOF	<b>R0870</b>	346 107 891,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	2 629 895,01
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	1 879 372 646,81
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	1 909 025 105,13

• **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – COFACE SA (1/2)**

**S.05.01.02**

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: <b>non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)</b>												Line of business for: <b>accepted non-proportional reinsurance</b>				Total	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
<b>Premiums written</b>																		
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	R0110-C0010	R0110-C0020	R0110-C0030	R0110-C0040	R0110-C0050	R0110-C0060	R0110-C0070	R0110-C0080	1 148 543 891,29	R0110-C0100	R0110-C0110	R0110-C0120				1 148 543 891,29	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	R0120-C0010	R0120-C0020	R0120-C0030	R0120-C0040	R0120-C0050	R0120-C0060	R0120-C0070	R0120-C0080	97 146 191,07	R0120-C0100	R0120-C0110	R0120-C0120				97 146 191,07	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>													R0130-C0130	R0130-C0140	R0130-C0150	R0130-C0160	R0130-C0200
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	R0140-C0010	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	350 572 510,27	R0140-C0100	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	350 572 510,27
Net	<b>R0200</b>	R0200-C0010	R0200-C0020	R0200-C0030	R0200-C0040	R0200-C0050	R0200-C0060	R0200-C0070	R0200-C0080	895 117 572,10	R0200-C0100	R0200-C0110	R0200-C0120	R0200-C0130	R0200-C0140	R0200-C0150	R0200-C0160	895 117 572,10
<b>Premiums earned</b>																		
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	R0210-C0010	R0210-C0020	R0210-C0030	R0210-C0040	R0210-C0050	R0210-C0060	R0210-C0070	R0210-C0080	1 148 330 054,08	R0210-C0100	R0210-C0110	R0210-C0120				1 148 330 054,08	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	R0220-C0010	R0220-C0020	R0220-C0030	R0220-C0040	R0220-C0050	R0220-C0060	R0220-C0070	R0220-C0080	99 230 897,88	R0220-C0100	R0220-C0110	R0220-C0120				99 230 897,88	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>													R0230-C0130	R0230-C0140	R0230-C0150	R0230-C0160	R0230-C0200
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	R0240-C0010	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	353 453 756,68	R0240-C0100	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	353 453 756,68
Net	<b>R0300</b>	R0300-C0010	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	894 107 195,30	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	894 107 195,30

• **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – COFACE SA (2/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: <b>non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)</b>											Line of business for: <b>accepted non-proportional reinsurance</b>				Total			
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport		Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
<b>Claims incurred</b>																			
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	R0310-C0010	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	441 388 033,58	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120				441 388 033,58		
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	R0320-C0010	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	35 626 113,15	R0320-C0100	R0320-C0110	R0320-C0120				35 626 113,15		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>												R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0200		
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	R0340-C0010	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	139 326 705,26	R0340-C0100	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	139 326 705,26	
Net	<b>R0400</b>	R0400-C0010	R0400-C0020	R0400-C0030	R0400-C0040	R0400-C0050	R0400-C0060	R0400-C0070	R0400-C0080	337 687 441,47	R0400-C0100	R0400-C0110	R0400-C0120	R0400-C0130	R0400-C0140	R0400-C0150	R0400-C0160	337 687 441,47	
<b>Changes in other technical provisions</b>																			
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>	R0410-C0010	R0410-C0020	R0410-C0030	R0410-C0040	R0410-C0050	R0410-C0060	R0410-C0070	R0410-C0080		R0410-C0090	R0410-C0100	R0410-C0110	R0410-C0120				R0410-C0200	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>	R0420-C0010	R0420-C0020	R0420-C0030	R0420-C0040	R0420-C0050	R0420-C0060	R0420-C0070	R0420-C0080		R0420-C0090	R0420-C0100	R0420-C0110	R0420-C0120				R0420-C0200	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>													R0430-C0130	R0430-C0140	R0430-C0150	R0430-C0160	R0430-C0200	
Reinsurers' share	<b>R0440</b>	R0440-C0010	R0440-C0020	R0440-C0030	R0440-C0040	R0440-C0050	R0440-C0060	R0440-C0070	R0440-C0080		R0440-C0090	R0440-C0100	R0440-C0110	R0440-C0120	R0440-C0130	R0440-C0140	R0440-C0150	R0440-C0160	R0440-C0200
Net	<b>R0500</b>	R0500-C0010	R0500-C0020	R0500-C0030	R0500-C0040	R0500-C0050	R0500-C0060	R0500-C0070	R0500-C0080		R0500-C0090	R0500-C0100	R0500-C0110	R0500-C0120	R0500-C0130	R0500-C0140	R0500-C0150	R0500-C0160	R0500-C0200
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	R0550-C0010	R0550-C0020	R0550-C0030	R0550-C0040	R0550-C0050	R0550-C0060	R0550-C0070	R0550-C0080	498 227 821,00	R0550-C0100	R0550-C0110	R0550-C0120	R0550-C0130	R0550-C0140	R0550-C0150	R0550-C0160	498 227 821,00	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>																	R1200-C0200	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>																	498 227 821,00	

- S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – La Compagnie (1/2)**

**S.05.01.02**

Premiums, claims and expenses by line of business

Line of Business for: <b>non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)</b>												Line of business for: <b>accepted non-proportional reinsurance</b>				Total
Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200

**Premiums written**

Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	R0110-C0010	R0110-C0020	R0110-C0030	R0110-C0040	R0110-C0050	R0110-C0060	R0110-C0070	R0110-C0080	936 708 252,45	R0110-C0100	R0110-C0110	R0110-C0120				936 708 252,45	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	R0120-C0010	R0120-C0020	R0120-C0030	R0120-C0040	R0120-C0050	R0120-C0060	R0120-C0070	R0120-C0080	182 918 225,03	R0120-C0100	R0120-C0110	R0120-C0120				182 918 225,03	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>												R0130-C0130	R0130-C0140	R0130-C0150	R0130-C0160	R0130-C0200	
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	R0140-C0010	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	552 990 909,10	R0140-C0100	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	552 990 909,10
Net	<b>R0200</b>	R0200-C0010	R0200-C0020	R0200-C0030	R0200-C0040	R0200-C0050	R0200-C0060	R0200-C0070	R0200-C0080	566 635 568,38	R0200-C0100	R0200-C0110	R0200-C0120	R0200-C0130	R0200-C0140	R0200-C0150	R0200-C0160	566 635 568,38

**Premiums earned**

Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	R0210-C0010	R0210-C0020	R0210-C0030	R0210-C0040	R0210-C0050	R0210-C0060	R0210-C0070	R0210-C0080	940 206 510,66	R0210-C0100	R0210-C0110	R0210-C0120				940 206 510,66	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	R0220-C0010	R0220-C0020	R0220-C0030	R0220-C0040	R0220-C0050	R0220-C0060	R0220-C0070	R0220-C0080	183 375 127,58	R0220-C0100	R0220-C0110	R0220-C0120				183 375 127,58	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>												R0230-C0130	R0230-C0140	R0230-C0150	R0230-C0160	R0230-C0200	
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	R0240-C0010	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	556 965 716,09	R0240-C0100	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	556 965 716,09
Net	<b>R0300</b>	R0300-C0010	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	566 615 922,15	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	566 615 922,15

- **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – La Compagnie (2/2)**

**S.05.01.02**

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: <b>non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)</b>												Line of business for: <b>accepted non-proportional reinsurance</b>				Total		
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
<b>Claims incurred</b>																			
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	R0310-C0010	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	425 312 579,33	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120				425 312 579,33		
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	R0320-C0010	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	78 545 568,58	R0320-C0100	R0320-C0110	R0320-C0120				78 545 568,58		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>												R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0200		
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	R0340-C0010	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	244 937 188,60	R0340-C0100	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	244 937 188,60	
Net	<b>R0400</b>	R0400-C0010	R0400-C0020	R0400-C0030	R0400-C0040	R0400-C0050	R0400-C0060	R0400-C0070	R0400-C0080	258 920 959,31	R0400-C0100	R0400-C0110	R0400-C0120	R0400-C0130	R0400-C0140	R0400-C0150	R0400-C0160	258 920 959,31	
<b>Changes in other technical provisions</b>																			
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>	R0410-C0010	R0410-C0020	R0410-C0030	R0410-C0040	R0410-C0050	R0410-C0060	R0410-C0070	R0410-C0080		R0410-C0090	R0410-C0100	R0410-C0110	R0410-C0120				R0410-C0200	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>	R0420-C0010	R0420-C0020	R0420-C0030	R0420-C0040	R0420-C0050	R0420-C0060	R0420-C0070	R0420-C0080		R0420-C0090	R0420-C0100	R0420-C0110	R0420-C0120				R0420-C0200	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>													R0430-C0130	R0430-C0140	R0430-C0150	R0430-C0160	R0430-C0200	
Reinsurers' share	<b>R0440</b>	R0440-C0010	R0440-C0020	R0440-C0030	R0440-C0040	R0440-C0050	R0440-C0060	R0440-C0070	R0440-C0080		R0440-C0090	R0440-C0100	R0440-C0110	R0440-C0120	R0440-C0130	R0440-C0140	R0440-C0150	R0440-C0160	R0440-C0200
Net	<b>R0500</b>	R0500-C0010	R0500-C0020	R0500-C0030	R0500-C0040	R0500-C0050	R0500-C0060	R0500-C0070	R0500-C0080		R0500-C0090	R0500-C0100	R0500-C0110	R0500-C0120	R0500-C0130	R0500-C0140	R0500-C0150	R0500-C0160	R0500-C0200
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	R0550-C0010	R0550-C0020	R0550-C0030	R0550-C0040	R0550-C0050	R0550-C0060	R0550-C0070	R0550-C0080	301 821 969,57	R0550-C0100	R0550-C0110	R0550-C0120	R0550-C0130	R0550-C0140	R0550-C0150	R0550-C0160	301 821 969,57	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>																	R1200-C0200	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>																	301 821 969,57	

- **S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country – COFACE SA**

**S.05.02.01**

Premiums, claims and expenses by country

		Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations										Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	
	Home Country	C0010	C0020	IT	C0020	DE	C0020	US	C0020	ES	C0020	GB	C0070
	R0010	C0080	C0090		C0090		C0090		C0090		C0090		C0140
<b>Premiums written</b>													
Gross - Direct Business	R0110	167 190 514,00	179 351 381,00		159 472 230,00		107 869 730,85		92 635 773,00		45 064 950,21		751 584 579,06
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 659 813,60					0,00						4 659 813,60
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	70 124,00					0,00						70 124,00
Reinsurers' share	R0140	69 869 261,00	40 766 108,00		42 999 320,99		27 929 273,71		23 808 498,00		7 288 793,00		212 661 254,70
Net	R0200	102 051 190,60	138 585 273,00		116 472 909,01		79 940 457,14		68 827 275,00		37 776 157,21		543 653 261,96
<b>Premiums earned</b>													
Gross - Direct Business	R0210	170 067 874,00	180 620 924,00		157 463 257,00		105 744 390,43		92 230 524,00		46 258 297,11		752 385 266,54
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	5 074 828,53					0,00						5 074 828,53
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	290 271,44					0,00						290 271,44
Reinsurers' share	R0240	69 867 395,00	39 800 843,00		42 548 579,55		26 741 433,56		23 803 785,00		13 560 863,00		216 322 899,11
Net	R0300	105 565 578,97	140 820 081,00		114 914 677,45		79 002 956,87		68 426 739,00		32 697 434,11		541 427 467,40
<b>Claims incurred</b>													
Gross - Direct Business	R0310	51 743 641,00	78 666 731,00		56 460 603,00		51 113 150,98		37 278 998,00		22 680 708,25		297 943 832,23
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	2 266 891,37					0,00						2 266 891,37
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00					0,00						0,00
Reinsurers' share	R0340	19 172 178,00	20 989 657,00		18 287 591,00		14 462 994,00		10 324 577,00		7 224 349,00		90 461 346,00
Net	R0400	34 838 354,37	57 677 074,00		38 173 012,00		36 650 156,98		26 954 421,00		15 456 359,25		209 749 377,60
<b>Changes in other technical provisions</b>													
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0080	R0410-C0090		R0410-C0090		R0410-C0090		R0410-C0090		R0410-C0090		R0410-C0140
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00					0,00						0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0,00					0,00						0,00
Reinsurers' share	R0440	R0440-C0080	R0440-C0090		R0440-C0090		R0440-C0090		R0440-C0090		R0440-C0090		R0440-C0140
Net	R0500	0,00					0,00						0,00
<b>Expenses incurred</b>	R0550	83 867 457,77	64 761 776,00		74 348 765,62		53 221 052,81		33 602 694,00		15 282 883,75		325 084 629,95
<b>Other expenses</b>	R1200												R1200-C0140
<b>Total expenses</b>	R1300												325 084 629,95

- **S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country – La Compagnie**

**S.05.02.01**

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations						Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020		C0070
		R0010	IT	DE	ES	GB	NL		
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
<b>Premiums written</b>									
Gross - Direct Business	R0110	167 190 514,00	179 351 381,00	159 472 230,00	92 635 773,00	46 620 002,52	43 205 246,00	688 475 146,52	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 659 813,60	0,00	0,00	0,00			4 659 813,60	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	70 124,00	0,00	0,00	0,00			70 124,00	
Reinsurers'share	R0140	5 820 608,00	213 648,00	289 513,00	114 322,00	1 144 533,00	980 484,00	8 563 108,00	
Net	R0200	166 099 843,60	179 137 733,00	159 182 717,00	92 521 451,00	45 475 469,52	42 224 762,00	684 641 976,12	
<b>Premiums earned</b>									
Gross - Direct Business	R0210	170 067 874,00	180 620 924,00	157 463 257,00	92 230 524,00	47 827 413,50	43 144 502,00	691 354 494,50	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	5 074 828,53	0,00	0,00	0,00			5 074 828,53	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	290 271,44	0,00	0,00	0,00			290 271,44	
Reinsurers'share	R0240	5 820 608,00	295 503,00	291 233,00	119 035,00	1 191 714,00	984 177,00	8 702 270,00	
Net	R0300	169 612 365,97	180 325 421,00	157 172 024,00	92 111 489,00	46 635 699,50	42 160 325,00	688 017 324,47	
<b>Claims incurred</b>									
Gross - Direct Business	R0310	71 648 857,00	90 755 777,75	72 415 076,00	50 783 026,25	26 989 592,11	21 958 601,50	334 550 930,61	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	2 266 891,37	0,00	0,00	0,00			2 266 891,37	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Reinsurers'share	R0340	470 110,00	848 823,00	104 340,00	95 397,00	955 058,00	152 857,00	2 626 585,00	
Net	R0400	73 445 638,37	89 906 954,75	72 310 736,00	50 687 629,25	26 034 534,11	21 805 744,50	334 191 236,98	
<b>Changes in other technical provisions</b>									
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0080	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0140	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Reinsurers'share	R0440	R0440-C0080	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0140	
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	12 106 611,15	80 287 293,00	79 075 499,00	36 968 116,00	19 357 733,77	18 937 153,00	246 732 405,92	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>							R1200-C0140	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>							246 732 405,92	

- **S.17.01.02 Non-life Technical Provisions – La Compagnie**

**S.17.01.02**

Non-life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance	Total Non-Life obligation
		Credit and suretyship insurance	
		C0100	C0180
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>	.	.
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>	.	.
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>			
<b>Best estimate</b>			
Premium provisions			
Gross	<b>R0060</b>	26 157 032,01	26 157 032,01
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>	-4 991 636,22	-4 991 636,22
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>	31 148 668,23	31 148 668,23
<b>Claims provisions</b>			
Gross	<b>R0160</b>	735 616 723,62	735 616 723,62
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>	322 461 546,96	322 461 546,96
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>	413 155 176,66	413 155 176,66
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	761 773 755,62	761 773 755,62
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>	444 303 844,88	444 303 844,88
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	61 068 315,17	61 068 315,17
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>			
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>	.	.
Best estimate	<b>R0300</b>	.	.
Risk margin	<b>R0310</b>	.	.
<b>Technical provisions - total</b>			
Technical provisions - total	<b>R0320</b>	822 842 070,79	822 842 070,79
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>	317 469 910,74	317 469 910,74
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>	505 372 160,05	505 372 160,05

- **S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (1/4)**

**S.19.01.21**

Non-life Insurance Claims Information

**Accident year / Underwriting year**    **Z0020**    Z-Z0020

**Gross Claims Paid (non-cumulative)**

(absolute amount)

Year		Development year										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
<b>Prior</b>	<b>R0100</b>											-7 983 070,00
<b>N-9</b>	<b>R0160</b>	52 895 220,00	207 126 650,00	64 418 480,00	9 321 050,00	6 376 300,00	3 537 610,00	8 663 740,00	9 431 680,00	-3 248 300,00	-4 116 450,00	
<b>N-8</b>	<b>R0170</b>	64 112 350,00	372 201 250,00	94 794 260,00	28 705 220,00	28 473 670,00	-18 071 140,00	-12 467 520,00	-2 838 700,00	-4 201 280,00		
<b>N-7</b>	<b>R0180</b>	118 174 240,00	303 377 700,00	98 542 150,00	7 458 290,00	3 691 870,00	12 582 100,00	2 702 110,00	4 717 220,00			
<b>N-6</b>	<b>R0190</b>	80 166 970,00	282 772 700,00	66 770 070,00	30 686 420,00	3 182 750,00	-4 521 830,00	-5 593 100,00				
<b>N-5</b>	<b>R0200</b>	84 670 470,00	306 531 960,00	135 529 170,00	31 588 290,00	2 551 810,00	-7 168 010,00					
<b>N-4</b>	<b>R0210</b>	57 089 790,00	278 507 420,00	84 677 620,00	9 481 730,00	-11 127 730,00						
<b>N-3</b>	<b>R0220</b>	70 148 560,00	243 641 670,00	92 697 170,00	28 782 780,00							
<b>N-2</b>	<b>R0230</b>	52 477 910,00	233 067 180,00	87 371 870,00								
<b>N-1</b>	<b>R0240</b>	63 861 550,00	248 768 890,00									
<b>N</b>	<b>R0250</b>	62 300 520,00										

- S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (2/4)

	In Current year		Sum of years (cumulative)	
		C0170		C0180
<b>R0100</b>		-7 983 070,00		-7 983 070,00
<b>R0160</b>		-4 116 450,00		354 405 980,00
<b>R0170</b>		-4 201 280,00		550 708 110,00
<b>R0180</b>		4 717 220,00		551 245 680,00
<b>R0190</b>		-5 593 100,00		453 463 980,00
<b>R0200</b>		-7 168 010,00		553 703 690,00
<b>R0210</b>		-11 127 730,00		418 628 830,00
<b>R0220</b>		28 782 780,00		435 270 180,00
<b>R0230</b>		87 371 870,00		372 916 960,00
<b>R0240</b>		248 768 890,00		312 630 440,00
<b>R0250</b>		62 300 520,00		62 300 520,00
<b>R0260</b>		391 751 640,00		4 057 291 300,00

- **S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (3/4)**

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions**

(absolute amount)

Year		Development year										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
<b>Prior</b>	<b>R0100</b>											33 714 961,73
<b>N-9</b>	<b>R0160</b>	R0160-C0200	R0160-C0210	R0160-C0220	R0160-C0230	R0160-C0240	R0160-C0250	R0160-C0260	R0160-C0270	4 898 626,13	796 274,75	
<b>N-8</b>	<b>R0170</b>	R0170-C0200	R0170-C0210	R0170-C0220	R0170-C0230	R0170-C0240	R0170-C0250	R0170-C0260	4 099 081,04	5 192 773,87		
<b>N-7</b>	<b>R0180</b>	R0180-C0200	R0180-C0210	R0180-C0220	R0180-C0230	R0180-C0240	R0180-C0250	46 884 377,77	27 263 687,72			
<b>N-6</b>	<b>R0190</b>	R0190-C0200	R0190-C0210	R0190-C0220	R0190-C0230	R0190-C0240	11 947 993,83	4 982 355,33				
<b>N-5</b>	<b>R0200</b>	R0200-C0200	R0200-C0210	R0200-C0220	R0200-C0230	706 591,96	6 156 986,34					
<b>N-4</b>	<b>R0210</b>	R0210-C0200	R0210-C0210	R0210-C0220	36 742 882,11	24 532 268,50						
<b>N-3</b>	<b>R0220</b>	R0220-C0200	R0220-C0210	86 689 158,56	41 973 159,77							
<b>N-2</b>	<b>R0230</b>	R0230-C0200	200 829 025,38	81 131 386,89								
<b>N-1</b>	<b>R0240</b>	317 951 282,48	199 318 078,81									
<b>N</b>	<b>R0250</b>	311 838 205,67										

- S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (4/4)

	Year end (discounted data)
	C0360
R0100	33 834 134,67
R0160	800 687,19
R0170	5 219 917,14
R0180	27 375 779,70
R0190	5 196 617,31
R0200	6 470 512,41
R0210	24 069 285,24
R0220	41 991 797,76
R0230	81 014 006,31
R0240	198 348 516,27
R0250	311 295 469,60
R0260	735 616 723,62

• **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (1/3)**

S.23.01.22 Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	304,063,898.00	304,063,898.00			
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0.00	0.00		0.00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	810,419,792.00	810,419,792.00			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	.	.			
Subordinated mutual member accounts	R0050	.	.	.	.	.
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0.00		0.00	0.00	0.00
Surplus funds	R0070	.	.			
Non-available surplus funds at group level	R0080	.	.			
Preference shares	R0090	.	.	.	.	.
Non-available preference shares at group level	R0100	.	.	.	.	.
Share premium account related to preference shares	R0110	.	.	.	.	.
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0.00		0.00	0.00	0.00
Reconciliation reserve	R0130	843,794,593.99	843,794,593.99			
Subordinated liabilities	R0140	418,856,683.00			418,856,683.00	
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	0.00		0.00	0.00	0.00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	38,740,777.58				38,740,777.58
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	3,570,112.52				3,570,112.52
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200	.	.	.	.	.
Non-available minority interests at group level	R0210	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own</b>						
Own funds from the financial statements that shall not be represented by the reconciliation	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	213,452,589.00	213,452,589.00	.	.	.
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240	.	.	.	.	.
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250	.	.	.	.	.
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260	.	.	.	.	.
Total of non-available own fund items	R0270	68,944,836.06	65,374,723.54			3,570,112.52
<b>Total deductions</b>	<b>R0280</b>	<b>282,397,425.06</b>	<b>278,827,312.54</b>	.	.	<b>3,570,112.52</b>

- **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (2/3)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	2,133,478,319.51	1,679,450,971.45	0.00	418,856,683.00	35,170,665.06
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>	.				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>	.				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>	.				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>	.				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>	.				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive <b>2009/138/EC</b>	<b>R0350</b>	.				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>	.				
Supplementary members calls - other than under <b>first subparagraph</b> of Article 96(3) of the Directive <b>2009/138/EC</b>	<b>R0370</b>	.				
Non available ancillary own funds at group level	<b>R0380</b>	.				
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>	.				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	.				
<b>Own funds of other financial sectors</b>						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies – total	<b>R0410</b>	.				
Institutions for occupational retirement provision	<b>R0420</b>	.				
Non regulated entities carrying out financial activities	<b>R0430</b>	213,452,589.00	213,452,589.00			
Total own funds of other financial sectors	<b>R0440</b>	213,452,589.00	213,452,589.00			
<b>Own funds when using the D&amp;A, exclusively or in combination of method 1</b>						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	<b>R0450</b>	.				
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	<b>R0460</b>	.				
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	<b>R0520</b>	2,133,478,319.51	1,679,450,971.45	0.00	418,856,683.00	35,170,665.06
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	<b>R0530</b>	2,098,307,654.45	1,679,450,971.45	0.00	418,856,683.00	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	<b>R0560</b>	2,133,478,319.51	1,679,450,971.45	0.00	418,856,683.00	35,170,665.06
Total-eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	<b>R0570</b>	1,737,327,524.75	1,679,450,971.45	0.00	57,876,553.30	
<b>Minimum consolidated Group SCR</b>	<b>R0610</b>	289,382,766.48				

- [S.23.01.22 Own funds – COFACE SA \(3/3\)](#)

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR</b>	<b>R0650</b>	6.00				
<b>Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&amp;A )</b>	<b>R0660</b>	2,346,930,908.51	1,892,903,560.45	0.00	418,856,683.00	35,170,665.06
<b>Group SCR</b>	<b>R0680</b>	1,157,531,065.92				
<b>Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A</b>	<b>R0690</b>	2.03				
		<b>C0060</b>				
<b>Reconciliation reserve</b>						
Excess of assets over liabilities	<b>R0700</b>	1,997,019,061.57				
Own shares (held directly and indirectly)	<b>R0710</b>	.				
Foreseeable dividends, distributions and charges	<b>R0720</b>	0.00				
Other basic own fund items	<b>R0730</b>	1,153,224,467.58				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	<b>R0740</b>	0.00				
Other non available own funds	<b>R0750</b>	.				
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	843,794,593.99				
<b>Expected profits</b>						
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	<b>R0770</b>					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	<b>R0780</b>					
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>					

- **S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (1/2)**

<b>S.23.01.01</b>						
Own funds						
		<b>Total</b>	<b>Tier 1 - unrestricted</b>	<b>Tier 1 - restricted</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>	<b>C0040</b>	<b>C0050</b>
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	<b>R0010</b>	137,052,417.00	137,052,417.00	.	.	.
Share premium account related to ordinary share capital	<b>R0030</b>	627,437,165.00	627,437,165.00	.	.	.
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	<b>R0040</b>	.	.	.	.	.
Subordinated mutual member accounts	<b>R0050</b>	.	.	.	.	.
Surplus funds	<b>R0070</b>	.	.	.	.	.
Preference shares	<b>R0090</b>	.	.	.	.	.
Share premium account related to preference shares	<b>R0110</b>	.	.	.	.	.
Reconciliation reserve	<b>R0130</b>	1,144,535,523.13	1,144,535,523.13	.	.	.
Subordinated liabilities	<b>R0140</b>	346,107,891.00	.	.	346,107,891.00	.
An amount equal to the value of net deferred tax assets	<b>R0160</b>	.	.	.	.	.
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	<b>R0180</b>	.	.	.	.	.
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	<b>R0220</b>	.	.	.	.	.
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	<b>R0230</b>	.	.	.	.	.
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	2,255,132,996.13	1,909,025,105.13	.	346,107,891.00	.
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>	.	.	.	.	.
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>	.	.	.	.	.
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>	.	.	.	.	.
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>	.	.	.	.	.
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>	.	.	.	.	.
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>	.	.	.	.	.
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>	.	.	.	.	.
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>	.	.	.	.	.
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>	.	.	.	.	.

- **S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (2/2)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	<b>R0500</b>	2,255,132,996.13	1,909,025,105.13		346,107,891.00	
Total available own funds to meet the MCR	<b>R0510</b>	2,255,132,996.13	1,909,025,105.13		346,107,891.00	
Total eligible own funds to meet the SCR	<b>R0540</b>	2,255,132,996.13	1,909,025,105.13	0.00	346,107,891.00	0.00
Total eligible own funds to meet the MCR	<b>R0550</b>	1,948,244,366.42	1,909,025,105.13	0.00	39,219,261.29	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	784,385,225.71				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	196,096,306.43				
Ratio of Eligible own funds to SCR	<b>R0620</b>	2.88				
Ratio of Eligible own funds to MCR	<b>R0640</b>	9.94				
		<b>C0060</b>				
<b>Reconciliation reserve</b>						
Excess of assets over liabilities	<b>R0700</b>	1,909,025,105.13				
Own shares (held directly and indirectly)	<b>R0710</b>					
Foreseeable dividends, distributions and charges	<b>R0720</b>	0.00				
Other basic own fund items	<b>R0730</b>	764,489,582.00				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	<b>R0740</b>	0.00				
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	1,144,535,523.13				
Expected profits						
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	<b>R0770</b>					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	<b>R0780</b>					
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>					

- **S.25.02.22 SCR - for groups using the standard formula and partial internal model – COFACE SA (1/2)**

**S.25.02.22**

Solvency Capital Requirement - for groups using the standard formula and partial internal model

Unique number of component	Components description	Calculation of the Solvency Capital Requirement	Amount modelled
C0010	C0020	C0030	C0070
1	Market Risk	324 456 055,02	0,00
2	Counterparty Default Risk	115 709 144,87	0,00
5	Non-Life Underwriting Risk	705 343 058,10	631 062 062,59
7	Operational Risk	37 426 828,56	0,00
9	Loss-Absorbing Capacity of Deferred Taxes	-101 492 755,74	0,00

- **S.25.01.22 SCR - for groups using the standard formula and partial internal model – COFACE SA (2/2)**

**S.25.02.22**

Solvency Capital Requirement - for groups using the standard formula and partial internal model

		C0100
<b>Calculation of Solvency Capital Requirement</b>		
Total undiversified components	R0110	1 081 442 330,82
Diversification	R0060	-137 363 853,90
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	R0200	944 078 476,92
Capital add-ons already set	R0210	0,00
<b>Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method</b>	R0220	1 157 531 065,92
<b>Other information on SCR</b>		
	R0300	
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of technical provisions	R0310	
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0400	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0430	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0440	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0450	R0450-C0100
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0460	R0460-C0100
Net future discretionary benefits	R0470	289 382 766,48
Minimum consolidated group solvency capital requirement		
<b>Information on other entities</b>		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	213 452 589,00
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	.
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial	R0530	213 452 589,00
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
<b>Overall SCR</b>		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
<b>Solvency capital requirement</b>	R0570	1 157 531 065,92

- **S.25.01.21 SCR - for undertakings on Standard Formula – La Compagnie**

#### S.25.01.21

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Market risk	R0010	325 376 571,86		
Counterparty default risk	R0020	138 235 228,47		
Life underwriting risk	R0030	.	R0030-C0090	R0030-C0100
Health underwriting risk	R0040	.	R0040-C0090	R0040-C0100
Non-life underwriting risk	R0050	582 707 451,74	R0050-C0090	R0050-C0100
Diversification	R0060	-232 460 239,19		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>813 859 012,87</b>		
<b>Calculation of Solvency Capital Requirement</b>		<b>C0100</b>		
Operational risk	R0130	33 707 449,15		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-63 181 236,31		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	.		
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>784 385 225,71</b>		
Capital add-on already set	R0210	.		
<b>Solvency capital requirement</b>	<b>R0220</b>	<b>784 385 225,71</b>		
<b>Other information on SCR</b>				
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	.		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	.		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00		

- **S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie (1/2)**

**S.28.01.01**

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

**Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations**

		<b>C0010</b>	
MCR <sub>NL</sub> Result	<b>R0010</b>	142 571 539,04	
		<b>Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions</b>	<b>Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months</b>
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Medical expenses and proportional reinsurance	<b>R0020</b>	.	.
Income protection insurance and proportional reinsurance	<b>R0030</b>	.	.
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	<b>R0040</b>	.	.
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0050</b>	.	.
Other motor insurance and proportional reinsurance	<b>R0060</b>	.	.
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	<b>R0070</b>	.	.
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	<b>R0080</b>	.	.
General liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0090</b>	.	.
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	<b>R0100</b>	444 303 844,88	565 750 075,15
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	<b>R0110</b>	.	.
Assistance and proportional reinsurance	<b>R0120</b>	.	.
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	<b>R0130</b>	.	.
Non-proportional health reinsurance	<b>R0140</b>	.	.
Non-proportional casualty reinsurance	<b>R0150</b>	.	.
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	<b>R0160</b>	.	.
Non-proportional property reinsurance	<b>R0170</b>	.	.

- **S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie (2/2)**

**S.28.01.01**

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

**Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations**

		C0040		
MCR <sub>t</sub> Result	R0200	.	<b>Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions</b>	<b>Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk</b>
			C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits		R0210	.	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits		R0220	.	
Index-linked and unit-linked insurance obligations		R0230	.	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations		R0240	.	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		R0250		.

<b>Overall MCR calculation</b>		C0070
Linear MCR	R0300	142 571 539,04
SCR	R0310	784 385 225,71
MCR cap	R0320	352 973 351,57
MCR floor	R0330	196 096 306,43
Combined MCR	R0340	196 096 306,43
Absolute floor of the MCR	R0350	2 200 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0400	196 096 306,43

• **S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA**

S.32.01.22																
Undertakings in the scope of the group																
Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
														[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
3800HKUQ8HEN7	GB	LEI	Coface UK Holdings Limited	Mixed financial holding company as defined in Art. 212 section1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited Company	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
13800LK258I58TR	GB	LEI	Coface UK Services Ltd	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
3800VWFVJ3PDAI	IL	LEI	Coface Holding Israel	Mixed financial holding company as defined in Art. 212 section1 [h] of Directive 2009/138/EC	limited company	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
3800W324V1DP5	IL	LEI	Business Data Information	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
3400TQL1PRQT3M	RU	LEI	Coface RUS Insurance Company	Non-Life undertakings	d Joint-Stock Com	Non-mutual	(Tsentrlniy Ban	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
59400PH0142SLB	PL	LEI	Coface Poland CMS	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Sp z o.o.	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9400ZFRKNWZWE	PL	LEI	Coface Poland Factoring	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LLC	Non-mutual		100%	100%	100%		Significant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity metho
15700PF7WLOIKBF	RO	LEI	Coface Romania CMS	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SRL	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
51000020C6NKQI	SI	LEI	Coface PKZ d.d.	Non-Life undertakings	blic limited compa	Non-mutual	nadzor, 1000 Lj	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
99006D8U9HJM9	DE	LEI	Coface Debitoren (ex-ADGC)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9900CW8R9ZEIJN	AT	LEI	Coface Services Austria	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	ate Limited Comp	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
29900F0GY4C443I	DE	LEI	Coface Finanz (ex-AKCF)	Credit institutions, investment firms and financial institutions	GmbH	Non-mutual	ilt fur Finanzdier	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity metho

5.32.01.22																
Undertakings in the scope of the group																
Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non-mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
								% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
9900HMUTQF2EK	DE	LEI	cofacering.de GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9900OUQBIGH5Q	AT	LEI	Coface Central Europe Holding	Mixed financial holding company as defined in Art. 212 section1 [h] of Directive 2009/138/EC	AG	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9900UYKF95GQF4	DE	LEI	Cofacering-Holding GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9900VLW25U8Q4	ZA	LEI	Coface South Africa Services (ex-CUAL)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Private Company (LT)	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9900ZEEQU87KUH	ZA	LEI	Coface South Africa	Non-Life undertakings	Limited Company	Non-mutual	Financial Services	97%	100%	98%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
93000AP6VMDH6	US	LEI	Coface North America Holding Company	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	Corporation	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
93004XEO3BLC4S	BR	LEI	Seguradora Brasileira C.E (SBCE)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	tendencia de Seg	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
93007N150J79H7	CL	LEI	Coface Chile S.A. (Insurance)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	cia de Valores y	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9300857WCY2W4	US	LEI	Coface North America Inc. (MGU)	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
49300AE9J75ZR4S	BE	LEI	Coface Belgium Services Holding (ex-RBB)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
9300AH1830FZ5N	US	LEI	Coface Services North America Inc.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Corporation	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
49300HBAICZQX9	US	LEI	Coface North America Insurance Company	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual	alth of Massach	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

S.32.01.22																
Undertakings in the scope of the group																
Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
								% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/549300L2E9PESIFA5849	CH	LEI	Coface RE SA	Reinsurance undertakings	SA	Non-mutual	nossische Finanz	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/549300R49CJGOAHFN33	BR	LEI	Coface Do brasil Seguros de Credito	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	endencia de Seg	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/549300U436DACQWABG4	MX	LEI	Coface Holding America Latina S.A	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA de CV	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300VKNSGSI2S5J15	MX	LEI	Coface Seguro de Credito Mexico	Non-Life undertakings	SA de CV	Non-mutual	Nacional de Seg	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/724500ONKFNDI2R8KA1	NL	LEI	Coface Nederland Services B.V.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Dutch B.V.	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/789000TSX8QMKOQATY7	TR	LEI	Coface Sigorta	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	Treasury	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/815600C3B3BA64DC7A1	IT	LEI	Coface Italia	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	à la responsabilità	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/95980046WUPXWLF53K6	ES	LEI	Coface Servicios Espana SL	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SL	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/9695000CSKX9IH4M50	FR	LEI	Cofinpar	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/969500161CXOCKONIW2	FR	LEI	Fimipar	Credit institutions, investment firms and financial institutions	SA	Non-mutual	prudentiel et c	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity metho
LEI/96950025N07LTJYF5N5	FR	LEI	COFACE SA	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212 section1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual	prudentiel et c	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
EI/9695007AC8Q2X70BLL2	FR	LEI	Coface Europe (ex-Coface SA)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	prudentiel et c	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/969500IBHXHF6T3PBH46	FR	LEI	Cogeris	Other	SAS	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC/DE9	DE	Specific code	FCT VEGA	Special purpose vehicle authorized in accordance with Art. 211 of Directive 2009/138/EC	FCT	Non-mutual	ite des marches	100%	100%	100%		Dominant	100,0000%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity metho

## F.3 Glossaire

**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :** autorité française chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances.

**Autorité des marchés financiers (AMF) :** autorité française chargée de réguler les marchés financiers.

**Best Estimate (BE) ou meilleure estimation :** valeur économique des passifs d'assurance calculée sous solvabilité 2.

**Bilan prudentiel :** bilan de la compagnie d'assurance dans le cadre de Solvabilité 2. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

**Brexit :** Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

**European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) :** autorité européenne chargée de la régulation des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

**Fonctions clés :** quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité 2 : la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la fonction de gestion des risques et la fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques, et leurs responsables doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

**Fonds propres Tier 1 non restreint :** correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

**Fonds propres Tier 1 restreint :** correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de solvabilité 2.

**Fonds propres Tier 2 :** correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

**Fonds propres Tier 3 :** correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés nets en Tiers 3.

**Fonds Propres éligibles à la couverture du MCR :** correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux et les fonds propres Tier 2 limités à 20% du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

**Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR :** correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50% du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15% du SCR.

**International financial reporting standards (IFRS) :** normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

**Minimum Capital Requirement (MCR) :** minimum de fonds propres de base éligible d'un assureur, défini par la directive Solvabilité 2 pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est rétiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

**Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) :** évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le conseil d'administration.

**Quantitative Reporting Templates (QRT) :** reporting réglementaire de solvabilité 2 sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

**Risk Margin ou marge de risque :** ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

**Solvabilité :** capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

**Solvabilité 2 :** règles européennes garantissant la solvabilité des compagnies d'assurances. Solvabilité 2 a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

**Solvency Capital Requirement (SCR) :** niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité 2 comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5% à horizon un an.

**Solvency and Financial Condition Report (SFCR) :** rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité 2.

**Universal Registration Document (URD) :** document ayant pour vocation de permettre aux émetteurs fréquents de tenir à disposition du marché une description pour chaque exercice financier de « l'organisation, les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives, le gouvernement et la structure de l'actionariat de l'entreprise ». L'URD est une exigence réglementaire introduite en juillet 2019 par le règlement Prospectus n°2017/1129 du 14 juin 2017, en remplacement du Document de référence.

**Valeur de marché :** valeur d'un actif sur les marchés financiers.

**Volatilité :** mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.